

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

NOVEMBRE 1771.



A L U X E M B O U R G

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

M. D C C. L X X I.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

G

In-Octavo.

- Grammaire de Veneroni. *Voyez Maître Italien.*
Grammaire Françoisse, Italienne & Allemande.
Grand mystère, où l'art de méditer sur la Garderobe, & pensées hazardées, &c. traduit de l'Anglois. *La Haye.*
Guerre (la) de René II. Duc de Lorraine, contre Charles le Hardi Duc de Bourgogne.
Guidon (le vrai & parfait) de la Langue Françoisse & Allemande, par Duez.
Guide d'Angleterre, ou rélation curieuse du voyage de Mr. de B***. fig. *Amsterdam.*

In-douze.

- Galerie des portraits, ou portraits des Hommes Illustres. *Paris 1769.*
Géographe Manuel, par l'Abbé Expilly, avec carte, in-18. *Paris 1768.*
Géographie universelle, par le P. Buffier, fig. 1769.
Géographie à l'usage des Collèges, par Robert, 2 vol. *Paris 1767.*
Géolymer, traduit de l'Arabe, 2 vol. *Amsterd.*
Géorgiques (les) de Virgile, traduction nouvelle en Vers François, par Mr. Delille. *Liège 1770.*
Gouverneur (le) ou essai sur l'éducation. *Londres 1768.*
Grammaire Angloise-Françoisse, par Boyer, *Rotterdam.*



LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

NOVEMBRE 1771.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de
Littérature.

*Système de Philosophie morale, par Mr. Hutcheson, traduit de l'Anglois par Mr. E***. à Lyon 1770.*

CEUX qui sont surpris que Mr. Nicole ait donné des *Essais de morale* après qu'il avoit paru sur la Morale plus de six mille Volumes, seront surpris sans doute aussi que Mr. Hutcheson nous donne aujourd'hui un *Système*

X 2

de

de Philosophie morale. " La vraie Morale, diront-ils, n'est pas une affaire systématique, & quand elle dépendroit de quelque système, ce système a dû naître avec les hommes, & n'a pu rester inconnu jusqu'en 1770. " Mais il faut remarquer, que les principes incontestables soit de la Morale en général, soit de la Morale Chrétienne en particulier, ne décident rien sur certaines explications qui exercent les Savans & qui peuvent servir la vérité. D'ailleurs, le mot *Système* tombé en discrédit depuis qu'on l'a employé à désigner les opinions les plus absurdes & l'enchaînement de quelques idées frivoles & hasardées, ne signifie réellement point autre chose qu'un *assemblage* de principes & d'observations raisonnées sur telle ou telle matière. Quoiqu'il en soit du titre de l'Ouvrage de Mr. Hutcheson, on ne peut nier qu'il ne contienne d'excellentes choses, & que l'Auteur ne raisonne en Philosophe profond, en sage, en Chrétien. Le premier Tome est autant une Métaphysique qu'une Morale : il y traite de Dieu, de la Religion, de l'origine des passions, de leur usage &c. Par-tout il est attentif à détruire les erreurs du tems, & à défendre des vérités aussi salutaires au genre humain, qu'elles sont solidement démontrées. P. 85. T. I. on voit la fausseté du paradoxe qu'Helvétius & ses admirateurs ont tâché d'établir en faisant de l'inégalité le principe essentiel & exclusif de l'amitié, de la compassion, de l'attachement à nos parens &c. Mr. Hutcheson fait toucher au doigt la vérité contraire. " Il est encore évident que la compassion, que nous avons pour les malheureux, se borne à leur procurer du soulagement, sans égard à la peine que la vûe de leurs

leurs maux peut nous causer. L'objet du désir n'est pas simplement la cessation de l'inquiétude qui l'accompagne. Par exemple, quoiqu'il puisse y avoir dans la nature quelque connexion d'intérêt entre nous & les objets de nos tendres affections, toujours il est certain que ces affections se terminent à leur bien, qu'elles sont antérieures à cette connexion, & en sont même la cause. Nous nous réjouissons de la prospérité de nos enfans, de nos amis, de notre patrie, parce que nous avons déjà de la bienveillance pour eux; nous ne les aimons donc point & nous ne leur souhaitons point de bonheur, parce que nous avons observé que leur prospérité nous causeroit de la joie, & leur malheur de la peine; de-là vient que plus nous avons de l'amour & de l'estime pour eux, plus nous nous intéressons à leur bonheur, & plus nous sommes chagrins de leurs peines.

Ce que je viens de dire suffit pour établir ce point important que notre nature est susceptible d'affections entièrement désintéressées, en prenant ce mot dans la signification la plus étroite, sans que l'amour de nous-mêmes, ni l'intérêt y aient aucune part. Les liens du sang, les bons offices que nous avons reçus, les qualités morales que nous découvrirons dans un homme, sont les causes naturelles de ces sortes d'affections particulières indépendamment des avantages qui peuvent nous en revenir. Plusieurs naissent en nous sans que la volonté y ait part: toutes se terminent au bien d'autrui, & toutes opèrent souvent dans l'ame sans aucune vûë d'intérêt, & même lorsqu'elle sçait les peines & les

» inquiétudes qu'elles doivent lui causer. »

Ceux qui cherchent la raison qui a enfanté l'erreur du Philosophe François, la trouveront dans cette réflexion de Mr. Rousseau : *L'irréligion, & en général l'esprit raisonneur & philosophique, attache à la vie, effémine, avilit les ames, concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, & sappe ainsi à petit bruit tous les fondemens de la société. . . . Comme que tout aille, peu importe au prétendu sage, pourvu qu'il reste en repos dans son cabinet.* Il dit avec Tibère : *Qu'après ma mort la terre se mêle avec le feu; ou avec ce Berger désespéré, dont parle Virgile : Omnia vel medium fiant mare.* Eclog. 8.

Pages 314.
20. T. I.

Mr. Hutcheson détruit radicalement le système des Manichéens, ressuscité par Mr. Bayle; & ses principes sont également opposés au monstrueux système de l'*Esprit*. La *sensibilité physique*, dont Helvétius a fait l'ame de cet ouvrage, ne fera jamais sur un homme raisonnable l'impression que fait l'honneur, le remords, la bonne conscience &c.

Page 246.

» Les douleurs sympathiques & morales, telles
» que le repentir & l'infamie, sont les plus
» grandes dont notre nature soit susceptible,
» de même que les plaisirs contraires sont les
» plus vifs qu'on puisse goûter Le
» tourment que cause le remords, peut aug-
» menter au point de rendre la vie insupporta-
» ble. Il n'a rien de commun avec les sensa-
» tions extérieures que l'on rapporte au corps,
» lesquelles, en nous indiquant ses défordres,
» ne diminuent point cette satisfaction inté-
» rieure, que procure le bon témoignage de la
» conscience, non plus que le mérite personnel.

Page 249.

» Nous

Nous savons que le corps n'est point la *cc*
personne, ni ce *cc nous-mêmes* que nous esti- *cc*
mons, & que les désordres, auxquels il est *cc*
exposé, n'influent en rien sur notre mérite; *cc*
mais que c'est le mal moral qui nous dé- *cc*
grade; & c'est lui en effet qui nous rend *cc*
odieux à nous-mêmes & à tous ceux qui nous *cc*
connoissent. *cc*

Ces sentimens ne sont pas passagers, ils *cc*
nous tourmentent pendant toute notre vie. *cc*
On ne les apperçoit point tant que la passion *cc*
est dans sa fougue; mais le crime n'est pas *cc*
plûtôt commis, qu'ils agissent avec toute leur *cc*
force. Ils rongent l'ame, & ne cessent qu'après *cc*
que l'habitude nous y a rendus insensibles; & *cc*
pour lors l'homme s'abandonne à toutes sor- *cc*
tes de crimes. " *cc*

Le passage suivant ne peut donner qu'une *cc*
idée fort avantageuse de la Métaphysique de *cc*
Mr. Hutcheson, & de la solidité de ses raison- *cc*
nemens touchant la différence du corps & de *cc*
l'ame. " Lorsqu'on coupe un doigt à un *cc*
homme, il sent la douleur dans le doigt ou *cc*
dans l'espace qu'il occupoit. La nature nous *cc*
déclare que c'est un accident qui affecte le *cc*
corps, mais qui n'altère en rien l'excellence de *cc*
celui qui la sent. . . . Mais il y a une troi- *cc*
sième espèce de perceptions, & ce sont celles *cc*
qui nous instruisent de nos connoissances, *cc*
de notre bonté, de notre probité, de notre *cc*
intégrité, de notre amitié, de notre désinté- *cc*
ressement, de notre amour pour la Patrie. *cc*
Nous sentons que ce sont-là des qualités *cc*
qui nous appartiennent, & qui nous rendent *cc*
estimables, de même que leurs contraires nous *cc*
rendent méprisables. Nous connoissons ces *cc*
qualités *cc*

*Quid fas ;
atque nefas,
 tandem inci-
piunt sentire
peractis cri-
minibus. JUV.
Sat. 23.*

» qualités & leurs noms, de même que nous con-
 » noissons les qualités sensibles : nous savons
 » qu'elles n'ont rien de commun avec le corps,
 » non-plus qu'avec les parties, les dimensions, la
 » figure, & l'espace qu'il occupe (*) &c. &c. »

Mr. Hutcheson traite les Loix en Philosophe, en discute les principes, les divisions, les effets. Il envisage la société en politique habile & profond. On peut regarder son Ouvrage comme un Code de Loix raisonnées, ou même comme un *Esprit des Loix*. On y trouve des observations importantes sur le gouvernement civil, sur la prospérité & la décadence des Etats; & on ne s'éloignera peut-être point du vrai, en regardant Mr. Hutcheson comme le *Montesquieu de l'Angleterre*.

Pages 243.
 539. T II.

(*) Platon employe souvent ce raisonnement dans son premier Alcibiade.

~~~~~

*Lettres Juives du célèbre Mendels-Sohn, Philosophe de Berlin, avec les remarques & les réponses de Mr. le Docteur Kœlblé. Recueil mémorable concernant le Judaïsme. A Francfort & à La Haye 1771.*

Ces *Lettres Juives* sont très-différentes de celles que nous avons annoncé dans notre Journal de Juillet 1770. Quelques Ministres Protestans avoient entrepris de convertir *Mendels-Sohn* par la *Palingénésie* de Mr. Bonnet. Cette idée parut aussi singulière à *Mendels-Sohn* qu'elle l'étoit en effet; car la *Palingénésie* malgré les excellentes remarques qu'elle renferme, est un

Ouvrage

V. notre  
 Journal de  
 Fév. 1771.  
 P. 101.

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 321

Ouvrage défectueux & sent trop l'enthousiasme pour persuader un homme qui est de sang froid. Nous avons vû qu'il destinoit la résurrection aux brutes comme aux hommes; & il y a dans son Ouvrage, d'ailleurs très-estimable, cent imaginations de cette force. *Mendels-Sohn* répondit aux Ministres; & cette réponse attira des répliques. Le Juif raisonne mal; mais les Ministres ne tirent pas tous les avantages que la nature de la dispute leur présente. Leur manière d'écrire est aussi peu satisfaisante que celle de leur adversaire. Ils prétendent que *Mendels-Sohn* n'est pas Juif de bonne foi; celui-ci est en droit de leur dire avec Rousseau, que les Ministres ne sont pas Protestans de bonne foi; & que leur Secte est si inconléquente, qu'un homme d'esprit ne sauroit s'y fixer. C'est le jugement que les Auteurs de l'Encyclopédie en ont porté tout récemment. *Mendels-Sohn* peut leur répondre ce que l'esprit malin dit aux enfans de Sceva : *Jesum novi, & Paulum scio : vos autem qui estis ?*

Déc. 1770,  
P. 398. 399.  
400.

ACT. 19.  
15.

La traduction Françoisé de cet Ouvrage Allemand est si allemande, qu'il n'est pas possible d'en soutenir la lecture. Le traducteur ignore les premiers principes de la Langue en laquelle il a osé écrire.

---

*Examen du Matérialisme, ou réfutation du  
Système de la nature.* Par Mr. Bergier.

An natura mentis & cogitationis expers hæc effingere potuit, quæ non modo ut fierent ratione egerunt, sed intelligi qualia sint sinè summâ ratione non possunt ? *Cic. de nat. Deor. l. 2.*

*A Paris chez Humblot, 2 Vol. in-octavo 1771.*

Nous avons rendu compte dans nos Journaux  
de

Déc. 1770.  
p. 402.

Avril 1771.  
p. 244.

*Ibid.* 240.

de la monstrueuse production que Mr. Bergier réfute. Nous avons remarqué que c'étoit une rapsodie des Ouvrages de Lucrece, une collection des dogmes défolants que l'Athéisme a répandus dans tous les tems. La réfutation détaillée d'un pareil Ouvrage paroitra inutile à ceux qui ignorent le génie des incrédules, & leur obstination à ne pas se croire réfutés, si on ne leur répond autant de fois qu'il leur plaît de reproduire les mêmes excès. Tous les Spinozistes & les Fatalistes avoient débité les maximes du *Système de la nature*. On les a détruites dès qu'elles ont paru. Nonobstant ces défaites nos Philosophes ont accueilli cette production comme un chef-d'œuvre. Mr. Séguier en avoit fait voir l'absurdité dans son Réquisitoire du 18. Août 1770. Les Evêques de France dans une lumineuse Instruction, avoient fait toucher au doigt l'énormité des erreurs qu'elle renfermoit; mais quelques Philosophes jugeoient qu'on avoit passé sous silence des objections essentielles. Ils ne pourront pas faire ce reproche à Monsieur Bergier, qui a fait l'anatomie de ce bel ouvrage avec une exactitude qui nient du scrupule. Ce célèbre Apologiste de la Religion a fait le *Déisme réfuté par lui-même*; il pouvoit faire encore; sans beaucoup déranger le plan de son Ouvrage, le *Matérialisme réfuté par lui-même*. On en jugera par les contradictions qui caractérisent le *Système de la nature*, & qui en font la substance; contradictions qu'on ne peut regarder comme les effets d'une inadvertance passagère, mais qui sont essentiellement attachées au sujet, & qu'il étoit impossible d'éviter, quelque biais qu'on eut pris. "Le mouvement

vement est essentiel à la matière : le mouve-  
ment est acquis & se donne par impulsion  
ou par communication. — La matière est  
animée de sa nature : elle n'est animée que  
par l'organisation qui lui est accidentelle. —  
La *force d'inertie* est une action ou une espèce  
de mouvement dans la matière : ce n'est  
qu'un repos & une négation de mouvement.  
— Les mouvemens des êtres particuliers  
dépendent du mouvement général : le mou-  
vement général est entretenu par les mouve-  
mens particuliers. — La putréfaction  
seule engendre des animaux & des hommes :  
le germe humain ne peut être formé que  
dans le sein d'une femme. — Tout est  
nécessairement ce qu'il est : tout change, la  
nature ne renferme aucune forme constante.  
— Les corps sont obligés de subir des  
variations continuelles dans leurs essences :  
les loix du mouvement sont invariables &  
fondées sur l'essence des choses. — Sub-  
stituer Dieu à la matière, c'est remplacer un  
agent connu par un agent inconnu : l'essence  
de la matière nous est inconnue, la plupart  
de ses propriétés sont inexplicables. — Il  
nous reproche d'admettre un Dieu, dont tous  
les attributs sont des abstractions ; & il nous  
avertit que la nature, qu'il met à la place de  
Dieu, est un être abstrait. — Il ne veut  
pas souffrir que l'on parle d'un Dieu éternel  
& infini ; & il prétend que la matière est  
éternelle & infinie. — Le but de la nature  
est la conservation du tout : le tout ne peut  
avoir aucun but. — Agir au hasard, c'est  
agir sans but : la nature agit sans but, &  
cependant elle n'agit point au hasard. —

Chap. 17.  
T. I. n. 6.  
Les pages,  
où se trou-  
vent ces con-  
tradictions,  
y sont citées  
avec la plus  
grande exac-  
titude.

30 Il ne peut y avoir ni ordre ni désordre dans  
 30 la nature : nous voyons des désordres dans  
 30 la nature — Le sentiment est une chose  
 30 inexplicable : il s'explique par le seul mécha-  
 30 nisme de la matière. — La pensée est  
 30 divisible comme la matière : les formes de  
 30 la matière sont indivisibles comme la pensée.  
 30 — L'homme ne doit pas être comparé à  
 30 un corps simplement mû par une cause im-  
 30 pulsive : l'ame agit & se meut suivant des  
 30 loix semblables aux autres corps de la nature,  
 30 — Un Dieu juste ne peut punir des actions  
 30 nécessaires : les loix & la société sont en  
 30 droit de punir des agens nécessaires. —  
 30 La foi d'un Dieu, l'espérance d'une autre  
 30 vie, la morale religieuse ne servent de rien  
 30 pour réprimer les passions des hommes : ces  
 30 mêmes ressorts ont été assez puissants pour  
 30 asservir les Peuples sous le joug des Souve-  
 30 rains & sous la tyrannie des Prêtres. —  
 30 La Religion nous peint Dieu comme un  
 30 despote impitoyable : elle fournit aux plus  
 30 méchans hommes des moyens de détourner  
 30 la foudre de dessus leur tête. — Le dog-  
 30 me de l'immortalité de l'ame est un effet de  
 30 la politique profonde des Théologiens : ce  
 30 dogme est né de l'envie naturelle qu'ont tous  
 30 les hommes d'exister toujours ; rien de plus  
 30 universellement répandu que ce dogme, ni de  
 30 plus populaire. — La croyance d'une vie  
 30 future est une illusion : l'ambition de vivre  
 30 dans la mémoire des hommes est une passion  
 30 noble fondée sur la nature. La première ne  
 30 sert de rien pour arrêter les crimes ; la secon-  
 30 de a enfanté les vertus les plus héroïques.

(a) — Le but de la nature est la conser-  
vation de tous les êtres : l'homme en se détrui-  
fant lui-même, accomplit un arrêt de la na-  
ture. — Le suicide est l'effet d'une mala-  
die, d'un tempérament vicié : il est raison-  
nable & légitime &c. &c. ”

C'est-là une très-petite partie des contradic-  
tions qui se trouvent dans le premier Volume  
du *Système de la nature*. Bayle avoit déjà remar-  
qué que celui de Spinoza n'étoit qu'un assen-  
blage de toutes les absurdités & de toutes les  
contradictions possibles ; l'Auteur qui l'a ressus-  
cité n'a pas sçu les éviter mieux que son mo-  
dèle, parce que, comme nous avons dit, elles  
sont inhérentes au sujet. Mr. Bergier espère,  
avec raison, que cet Ouvrage rendra des servi-  
ces essentiels à la Religion.

1°. Les Incrédules ne se plaindront plus de  
n'oser pas tout dire. Ils ont développé tout ce  
qu'ils ont imaginé de plus monstrueux. Ils  
l'ont mis à la portée de tout le monde, &  
ont fourni le moyen d'en démontrer l'absur-  
dité.

Avril 177  
p. 246.

29.

---

(a) On peut voir dans le Journal de Trévoux  
Février 1762 le précis d'un excellent discours contre  
le désir de rendre son nom immortel. On y dé-  
montre que ce désir n'est conforme ni à la nature  
ni à la raison, & qu'il a enfanté les plus grands  
crimes. L'honneur qu'on rend à la mémoire des  
hommes célèbres n'est pas plus raisonnable dans  
les principes du Matérialisme ; si l'homme meurt  
tout entier, quelle raison y a-t-il d'honorer un être  
qui n'est plus ? Autant vaudroit-il respecter la pluie  
qui nous a donné une récolte abondante, ou le  
vent favorable qui nous a procuré une heureuse  
navigation.

2°. Il y aura un nouveau schisme entre les Philosophes. Les Déistes déjà divisés entre-eux, devront combattre les Athées, dont il y a aussi différentes espèces. D'ailleurs, notre

Août 1770.  
P. 84. Sept.  
1770. P.  
168.

Exam. du  
Mat. T. I. P.  
210.

P. 198.

Auteur soutient contre d'autres Philosophes, que l'*inégalité des conditions* est le fondement & le soutien de la société; qu'elle est fondée sur la nature & la constitution de nos ames & de nos corps (b). Il prétend encore contre les Matérialistes, ses confrères, que l'ame a le pouvoir de se rappeler des idées, de les combiner, de se former des perceptions nouvelles sans une nouvelle action de la part des objets extérieurs &c. &c. Ces guerres civiles de l'incrédulité ne contribueront pas à l'affermissement de son empire.

3°. L'on voit enfin où l'incrédulité doit aboutir, & qu'elle ne s'arrête ni au Tolérantisme, ni au Déisme (c); qu'elle ne se fixe que dans l'abîme de l'Athéisme, comme nous l'avons démontré dans notre Journal de Décembre 1770, page 398. La chaîne des erreurs se tient aussi étroitement que celle des vérités: dès que l'on est saisi par le premier anneau, il faut la parcourir toute entière.

4°.

*Dives & pauper obviaverunt sibi: utriusque operator est Dominus*

PROV. 22.

\* Exam. du  
Mat. T. II.  
p. 259.

(b) Voyez d'excellentes réflexions sur cette inégalité, *Esprit de Bourdalot*, p. 91. & suiv. *Spekt. de la nat.*, T. 6. p. 154. *Lessius de provid. Numinis*, l. 1. n. 110. *Sed & in paupertate &c.* Ce morceau est admirable. Avant Rousseau, Diderot & Helvétius, deux mortels, pleins de courage, avoient travaillé à rendre les hommes égaux, Platon & Dom Quichot.

(c) Notre Matérialiste ne se contente pas de prouver cette observation par son exemple; il démontre que tous les Déistes conséquents doivent faire comme lui.\*

des Princes &c. Novemb. 1771. 327

4°. Nos Philosophes dépouillés du manteau du Déisme, ne feront plus illusion par un zèle affecté pour la loi naturelle, & les pompeuses maximes qu'ils se sont efforcés d'établir.

Sept. 1770.  
p. 167.

5°. On sera plus convaincu que jamais que les Ouvrages de nos Philosophes ne sont que des plagiats & des rapsodies, puisque celui-ci, dont ils ont fait tant de cas, n'est qu'une répétition de ce qu'ont écrit Epicure, Lucrece, Spinoza, l'Auteur de la *Contagion sacrée*, celui de *Esprit*, de l'essai sur les préjugés &c. &c.

Mr. Bergier avoit déjà observé que les Livres des Incrédules en général seroient d'un grand avantage au Christianisme. Cette Religion divine toujours victorieuse des coups qui lui ont été portés dans tous les tems; toujours affermie par les secousses mêmes qui paroissent devoir l'ébranler, triomphera des nouveaux Philosophes comme elle a triomphé des anciens; ses preuves mieux étudiées frapperont tous les esprits par leur éclat; sa morale mieux connue touchera plus efficacement les cœurs; son culte épuré de tout mélange étranger, paroitra plus respectable; ses Ministres toujours veillés par des ennemis jaloux, s'étudieront à être irréprochables. La révélation sera plus respectée, quand on réfléchira sur les travers & les égaremens des Incrédules; en s'obstinant à la méconnoître, ils nous font mieux sentir sa nécessité. Déjà ce Dieu juste semble se venger de ces orgueilleux Titans par le ridicule, dont ils se couvrent; par l'esprit de vertige, auquel ils sont livrés, par les noires idées qui les tourmentent; par la haine qu'ils ont conçue contre lui, & qui semblable à une furie déchainée, ne leur laisse point de repos.

Mai 1771.  
p. 317. Avril  
p. 240. 241.  
243. 244.  
Mai 1770.  
p. 327.

Le *Jeu de cartes* fait le mot de l'Enigme du mois passé.

## E N I G M E.

*J*E contiens celui qui porte  
 Celle qui contient celui,  
 Dont la structure peu forte  
 Porte pourtant dès aujourd'hui  
 Celle qui contient celui

*Qui portera plus loin qu'aucun mousquet ne porte.*

## Remarques.

De tous les voyages entrepris à l'occasion du passage de *Venus* sur le disque du Soleil, auquel les Astronomes se sont intéressés, le plus important est celui de la Mer du Sud, où les Anglois ont envoyé exprès un Vaisseau qui a fait le tour du Monde. Les observations ont été faites à l'Isle du Roi *Georges*, 17 degrés 28 minutes 55 secondes de latitude Sud, & 10 heures 7 minutes à l'Occident du Méridien de *Paris* par trois Observateurs différens. Le premier contact intérieur a été observé à 9 heures 24 minutes 4 secondes du matin, & le second contact intérieur à 3 heures 14 minutes 8 secondes du soir, en prenant un milieu entre les trois observations. Mr. de *Lalande*, de l'Académie Royale des Sciences de *Paris*, ayant reçu à *Bourg en Bresse* ces nouvelles & en ayant fait le calcul, a reconnu qu'elles donnoient

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 329

donnoient la parallaxe moyenne du Soleil de 8 secondes & demie, à peu près comme celles dont il avoit déjà publié les résultats; d'où il suit que la distance du Soleil à la terre, en lieuës de 25 au degré est de trente-quatre millions & trois quarts.

Le Sieur Frédéric de Knaus, Inspecteur du *Autre.* Cabinet de Physique & de Méchanique de la Cour de *Viennè*, a inventé une nouvelle Machine propre à divers usages qu'on a cru jusqu'à présent impossibles. 1. Elle rend fluides toutes les eaux dormantes; telles que celles des étangs, citernes, fossés, lacs & réservoirs. De-là elle les fait monter à 40 ou 50 pieds, ou couler sur des roues; de sorte que les moulins & toutes les machines qu'une grande rivière devoit faire mouvoir ci-devant, n'ont plus besoin pour leurs mouvemens nécessaires que d'une eau sroupissante, parce qu'elle reviendra au même endroit dont la Machine l'a tirée, en remontera, en sera de nouveau tirée, & y reviendra sans cesse. 2. Elle saigne les étangs, fossés, puits & lieux marécageux. 3. Elle puise les eaux souterraines des mines; ce qui est d'une extrême utilité. 4. Pour les choses de pur agrément, elle peut fournir des jets-d'eau artificiels aux Jardins, aux Palais &c. sans qu'on ait besoin ni de rivière, ni d'eau vive, la seule eau dormante y suffisant,

La force opérante de cette Machine consiste en un simple pendule ou balancier, qui dans son degré d'effet travaille toujours d'une force égale, ne s'arrête jamais à moins qu'on ne l'arrête; & alors toute la Machine reste tranquille; mais dès qu'on en ôte la main, le pendule se remet de lui-même en mouvement. Quand

cette Machine doit continuer son opération pour travailler une heure, un homme n'a besoin que d'y être une seule minute pour la mettre en train : si elle doit agir pendant 24 heures, il faut qu'il y soit 24 minutes de suite, sans qu'il ait besoin d'y revenir jusqu'à l'expiration des 24 heures. Ainsi la machine travaillera huit jours entiers si un homme s'y arrête trois heures & douze minutes de suite pour l'arranger pour ce tems-là. De sorte que s'il y demeureroit 12 heures & 48 minutes, la machine pourroit aller plus d'un mois. Conséquemment cette machine s'accómmode au tems & à la volonté d'un homme.

*Autre pour  
l'éducation  
de la jeunesse.*

Enfin tous les Arts se perfectionnent, on en est redevable aux soins & à l'attention de tous les Gouvernemens politiques ; mais pour mieux réussir à leur donner dans peu de tems le dernier degré d'excellence dont ils ont besoin, il faudroit que pour l'éducation de la Jeunesse on prit la même précaution que l'on prend dans la construction d'un Edifice. Dans celui-ci les connoissances & la diligence de l'Architecte sont principalement occupées à ce que les fondemens en soient solides, de peur que si on vouloit un peu trop élever l'Edifice il ne vint à s'écrouter ; dans celle-là, il semble que tout est aveugle. On confie souvent à des intûs, à des éphémères, à des hommes vicieux & sans connoissances ; on confie, dis-je, à de telles gens de jeunes enfans qui par d'heureuses dispositions concourroient au bonheur commun : la Patrie est trompée par l'avarice des parens dans l'espérance qu'elle avoit conçüe de ces enfans. Il seroit donc à désirer qu'on reformât de tels abus, qu'on ne chargêât pas du soin de former

un

un enfant à un homme qui feroit ce métier-là, moins par honneur que pour dévorer un pain qu'il ne mérite pas ; qu'on empêchât d'enseigner des hommes qui dans les métiers les plus mécaniques ne seroient pas reçus qu'après qu'on se feroit assuré de leurs talens après un long apprentissage & une expérience faite & reconnue pour bonne ; mais qu'au contraire on donnât cet emploi à des personnes qui par leur vertu & leur mérite pussent former des Chrétiens & des Citoyens.

Le Sr. CADET, ancien Professeur aggrégé au Collège de Metz, désire de se rendre utile ; il regarde les hommes de tout Pays comme ses amis ; il a trouvé pour ceux qui n'épousent pas le système de l'éducation publique, fort estimable en lui-même, une méthode d'enseigner dans trois ans tout ce que l'on enseigne aux enfans dans les Ecoles & dans les Collèges. Sa méthode est sûre, l'essai en a été fait plus d'une fois. Cette manière d'enseigner sera certainement accueillie de ceux qui ne veulent pas voir mordre pendant des dix ou douze ans la poussière des classes par leurs enfans. On peut par ce moyen les placer de bonne heure dans le Militaire, dans la Magistrature ou la Finance. Il prend ces enfans pour instruire, en pension chez lui, à raison de 400 livres par an, argent au cours de France, ce qui se paye par quartier & d'avance. Il demeure à Metz, Rue des Classes.

## ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

**V**IENNE. Reprenant des nouvelles particulières annoncées le mois dernier, voici les principales avec quelque détail.

La Comtesse Doüairière de Bufquez & la Comtesse Doüairière Guñdacre de Stahremberg furent installées en Cour, au mois d'Août, l'une en qualité de Grande-Maitresse de la Maison de l'Impératrice-Reine, & l'autre en qualité de Grande-Maitresse de la Cour de l'Archiduchesse Marie-Christine.

Le 13. du même mois le Baron de Benfeldt, Lieutenant-Colonel de la Garde-du corps à pied de Leurs Majestés Imp. & R. & leur Chambellan actuel, fut nommé Grand Chambellan. Le 22. ce Seigneur partit de Vienne pour Milan, ensuite d'un ordre qu'il en avoit reçu, avec un Corps de la Garde destinée au service de l'Archiduc Ferdinand & un Détachement des Gardes du Palais : ils couvrirent aussi par leurs marches les effets précieux, qu'on n'a cessé de faire passer dans le Duché de Milan, quoiqu'ils fussent déjà escortés par des troupes qui se relevoient d'une station à l'autre.

Le 14. Septembre, Fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, l'Impératrice-Reine fit une promotion de Dames dans l'Ordre de la Croix Etoilée : savoir, la Marquise Thérèse Capponi, née del Rossa, la Comtesse Camille Strozzi,

née

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 333  
née Ugolini ; Marie-Magdelaine Niccolini,  
née Marquise Antinori ; Laure Camby , née  
Baronne de Ricafoli ; la Marquise Oétavie Tem-  
pi, née Serristori ; la Marquise Marie-Magde-  
laine Borbone del Monte , née Comtesse d'Elci.

Le 22. du même mois , l'Empereur a fait  
la promotion suiivante dans l'Ordre royal de  
*Saint Etienne.*

*Grande-Croix* : le Prince Héréditaire de Hesse-  
Darlstadt, le Comte de Fekete , le Comte de  
Bergen, le Comte de Keyenhuller-Metsch.

*Commandeurs* : le Comte de Halster , le Comte  
de Hartig, le Comte Antoine Esterhazy de Ga-  
lantha, le Comte de Keglevics & le Comte Jean  
de Forgatsch.

*Chevaliers* : le Comte de Morzyn , le Baron  
de Sperges , le Comte de Vilain XIV, Mr. de  
Wavrans Conseiller d'Etat aux Pays-Bas , Mr.  
de Lederer, Mr. Jean de Baloug de Galantha,  
Mr. le Dravoiski , le Baron de Boul & le Com-  
te de Schwacheim.

Le même jour 22. Septembre Sa Maj. l'Em-  
pereur a fait encore la promotion que voici.

*Chambellans actuels* : le Prince Héréditaire  
Louis-Pierre d'Ahtemberg , le Baron Jean-Ne-  
pomucene de Hagen, le Marquis Flavio-Camille  
Borbone del Monte, le Comte Ernest d'Oetting-  
gen-Wallerstein, le Comte Charles de Lang-  
heim, le Comte Adolphe de Kaunitz, le Comte  
Joseph de Nadasty , le Comte François de Win-  
disgratz , le Comte Casimir d'Esterhazy , le  
Comte François-Charles de Magni, le Landgrave  
de Furstenberg, le Baron Joseph de Reischach,  
le Comte François de Colloredo, le Comte Jac-  
ques de Salenden de Riverdera, le Comte Louis  
de Bathiani, le Comte Antoine-Paul de Seriman,

le Baron Ladiflas de Spleny, le Baron Ignace de Haslingen, le Baron Jean de Spleny, le Baron Charles de Sienus, le Comte Mathieu de Thun, le Comte François de Teckely, le Comte François-Joseph de Wildzech, Roch-François de Montagutci, le Baron Erasme de Sienus, le Comte François-Philippe d'Affon, le Comte Jean-Louis d'Attems, le Comte Jean d'Esterhazy, le Marquis Muzio de Spada, le Chevalier Innocent d'Erba, le Comte Fabrice de Serbelloni, le Marquis Raymond de Montecuculi, le Comte Pierre Visconti de Borromeo, le Comte Charles d'Anguisola, le Comte Constant de Taverna, le Marquis François de Curti, le Marquis Bénigne de Bossi, le Comte Georges de Porro, le Comte Alexandre de Cicogna, le Marquis Mercurin-François de Gattinara, le Marquis Glicere de Proto, le Comte Georges de Dugnano, le Comte Alexandre d'Attriva-Bene, le Comte Antoine del Verme, le Comte Abundio della Torre-Rezzonico, le Comte Charles-Florent de Nassau-Corroi, le Comte Charles-Gangulphe d'Orlich, le Comte Emeric de Bathiany, le Baron Charles-Frédéric de Voit, le Baron Sigismond de Kulmer, le Baron Ernest Rau de Hobizhausen, le Baron de Merode, le Comte Denis de Banffy, le Comte Gangulphe de Betlen, le Comte Antoine de Czaky, le Comte Adam-Jean-Nepomucene de Bongraco, Charles Reziensky de Rtwishie, le Comte Louis Ugante, le Comte Frédéric-Charles de Hohenlohe, le Comte Rudolphe de Palfy, le Comte Wenceslas de Klebelsberg, le Comte Alexandre de Witzleben, le Comte Adam de Keglevins, le Comte Joseph de Sereny, le Comte Jean-Wenceslas Dobalski de Dobalitz, le Comte François de Montelabatte, le Marquis Camille  
de

*des Princes &c.* Novemb.<sup>e</sup> 1771. 335

de Bevilacqua, le Marquis Theodore de Trivulzy, le Comte François-Antoine de Visconti, le Comte Jean-Pierre d'Annone, le Comte Alexandre de Sormanni, Don Antoine de Croti, le Comte César Paccoco de Roxas, le Comte Charles de Pertusati, le Marquis Maximilien Stampa de Soncino, le Comte Jules de Fedeli.

*Chambellans Honoraires* : le Comte Paul de Betlem, le Baron de Riedt, le Chevalier Nicolas Pacci, le Comte Christiani, le Comte Philippe de Bathiany, le Marquis Galeazzo Arconatti, le Comte Antoine Crivelli, le Comte Emeric Esterhazy, le Comte Henri de Brandis, le Baron Charles de Sternbach.

*Chevaliers de la Toison* : le Prince François de Lichtenstein, le Prince Ulrich de Kinsky, le Comte d'Esterhazy qui est Chancelier du Royaume de Hongrie, le Duc d'Urfel.

Le Comte de Thierheim a obtenu le Gouvernement de la Ville & du Duché de *Luxembourg*, qu'avoit le Comte Ernest-Thieri de Marshall, dont la mort a été annoncée dans notre dernier Journal.

Ce fut, comme on l'a déjà marqué, le 27. Août què l'Empereur est parti de *Vienne* pour le Camp de *Pesth* en *Haute Hongrie*. Sa Majesté y arriva le lendemain : les jours suivans ayant vû manœuvrer les troupes, Elle a témoigné sa satisfaction de les voir en si bon état & a loüé la discipline qu'elles y observoient. L'Infanterie qui faisoient partie de ce Camp étoit des dix Régimens suivant : *Baden-Baden*, *Adam Bathiany*, *Preiss*, *Esterhazy* le Prince, *Ferdinand l'Archiduc*, *Karoly*, *Leopold Palfy*, *Jean Palfy*, *Preysach*, *Siskowitz*, tous de trois Bataillons chacun, chaque Bataillon à six Compagnies de

*Voyage de  
l'Empereur  
en Hongrie  
& son re-  
tour.*

140 hommes chacune. La Cavalerie étoit composée de douze Régimens de Cuirassiers ; savoir , Albert Duc de Saxe-Teschen , Althan , Berlichingen , Caramelli , Ayassafa , Kleinholtz , Maximilien l'Archiduc , O-Donel , Stampa , Serbelloni , Toscana , Veghera : De huit Régimens de Dragons ; savoir , Bathiany le Prince , Pettony , Georges Darmstadt le Prince , l'Empereur , Löwestein le Prince , Modene le Prince , Savoye , Wirtemberg ; & de quatre Régimens de Hussars , Esterhazy , l'Empereur , Nadalty , Torock : De plus , il y avoit à ce beau & nombreux Camp d'autres troupes légères qui sont les Croates. Toutes ces troupes ont commencé à décamper le 16. Septembre , & l'on supposoit alors , mais vainement , qu'un gros Corps en seroit commandé pour aller renforcer le Cordon sur les frontières de Pologne : que la garnison de *Pan-Jowa* , qui est une Forteresse située à une lieue & demie au-dessous de *Belgrade* au confluent de la *Temes* & du *Danube* , devoit être aussi augmentée de quatre mille hommes d'Infanterie & d'un Régiment de Cuirassiers.

C'est-là ce qui étoit à rapporter de ce Camp nombreux , qui a tant fait parler les Politiques , & dont les troupes sont néanmoins constamment tenues en haleine , bien pourvûes de munitions de guerre & de bouche & toujours complètes , ainsi que tous les autres Corps d'Armée en général , par les recrues qui ne discontinuent point de se lever dans tous les vastes Etats de l'auguste Maison.

Le Camp qui a été dans les environs de *Laxembourg* , ayant terminé ses évolutions , est aussi séparé.

Le 9. Septembre l'Empereur partant de *Pestle*  
fut

fut le 12. de retour à *Schoenbrunn* avec les Généraux qui l'y avoient accompagné. Le lendemain la Cour a été en *gala*, à l'occasion des heureuses couches de la Grande-Duchesse de Toscane.

Quant aux préparatifs de guerre, que nous avons marqués avoir été faits & poussés jusqu'ici avec tant d'ardeur, on pouvoit en juger qu'ils cachotent de grands desseins, que les spéculatifs n'ont pû pénétrer lors du voyage de l'Empereur en *Hongrie* : ils pensoient y voir plus clair d'un autre voyage que ce Monarque a entrepris le premier d'Octobre pour la *Bohème* & la *Moravie*; mais il paroît à présent que ces desseins ne seront pas exécutés de cette année, vû, qu'après que Sa Maj. Impériale aura fait la revue des deux Camps qui sont formés dans ces Provinces, les troupes en sortiront pour rentrer dans des quartiers qui leur seront assignés, comme ont fait celles qui composoient le grand Camp de *Pesth*, & qui ne sont cependant réparées que dans un arrondissement de seize lieues, d'où il seroit aisé de les rassembler en très-peu de tems si les circonstances le demandoient.

Avant son départ pour la *Hongrie* Sa Maj. Imp. avoit reçu du Pape un présent assez extraordinaire : c'est une grosse bouteille d'une eau vulnéraire qui a la propriété d'arrêter à l'instant toute espèce d'hémorragie & celles mêmes qui sont causées par une rupture d'artères ou des grands vaisseaux. Des expériences nombreuses en ont prouvé l'efficacité. Un malheureux condamné à la potence, a racheté sa vie à Rome en donnant le secret de la composer. L'Empereur, qui avoit ouï parler de cette eau, souhaita d'en  
avoir

avoir une petite provision, & le Pape lui a envoyé l'eau & le secret. On en parle beaucoup comme d'une grande ressource pour les Armées.

Départ de  
l'Archiduc  
Ferdinand  
pour Milan.

La route de *Vienne* à *Milan* ayant été réglée pour le Sérénissime Archiduc Ferdinand, Gouverneur & Capitaine-Général de la *Lombardie-Autrichienne*; ce Prince, dont les Equipages également riches & nombreux, avoit pris les devans, après avoir reçu les complimens sur son voyage des différens Départemens qui ont eu l'honneur de prendre congé de lui, & après avoir pris congé de Leurs Majestés Imp. & R. Apost. & de ses augustes Sœurs, s'est rendu le 23. Septembre à neuf heures du matin à son carrosse qui l'attendoit sur la Place nommée *Spanier-Platz*, a été accompagné jusques-là par l'Archiduc Maximilien, & précédé par les Pages, les Gentilshommes de bouche, les Chambellans, les Conseillers Intimes, les Grands Officiers de Leurs Majestés & les Capitaines des Gardes-du-Corps; il a encore pris congé de son auguste Frere: puis il s'est avancé vers la grande Place de la Cour, où des détachemens des Gardes Nobles, Allemande & Hongroise à cheval, étoient rangées avec leurs trompettes, ainsi que la Garde à pied, la grande Garde sous les armes. Son Alt. R. a passé ensuite par la Place de Saint Michel le *Kohlmarckt*, le *Graben*, la Place nommée *Stock-am-Eisen*, & par la rue d'*Italie* jusqu'à la porte de ce nom: elle a trouvé partout les Compagnies Bourgeoises, formant sur son passage une double haye; l'Infanterie & la Cavalerie de la Garnison de *Vienne* étoient rangées depuis la barrière de la porte d'*Italie* jusqu'au Fauxbourg de *Marie-Hülff*, & ce Fauxbourg

Lourg étoit garni d'une infinité de monde, qui faisoit rétentir l'air de ses vœux. Mgr. l'Archiduc est sorti dans l'ordre suivant, par les lignes de *Marie-Hülff*, au bruit d'une salve de mousqueterie d'un Bataillon de Grenadiers, rangé sur la place d'exercice près de la Cour, & d'une décharge du canon des remparts.

Un détachement de Hussars, deux Postillons sonnans du cor. Un carrosse dans lequel étoient les Comtes de Broun, de Stampa & de Sintzendorff, Chambellans de Leurs Maj. Imp. & R. Ap. Un carrosse où étoient le Comte de Hardegg aussi Chambellan & premier Ecuyer de Mgr. l'Archiduc, avec le Prince de Lanberg & le Comte de Saim aussi Chambellans de L. M. Un Maître des Postes à cheval. Le carrosse dans lequel l'Archiduc étoit seul dans le fond, ayant vis-à-vis de lui le Prince de Paar, Grand Maître des Postes & le Comte Sigismond de Kevenhuller-Metsch, Grand-Maître de la Maison de Son Alt. R. Deux Gardes Nobles Hongrois. Un Courier du Cabinet. Un Postillon de la Cour & un de Poste Imp. & R. Le Confesseur, le Médecin, le Trésorier & le Caissier

Son Alt. R. s'est séparée d'une partie de sa suite à *Durckerstorff*, pour se rendre à la légère par *Saint-Polten* à *Marie-Zell*, & de-là par *Pruck* à *Looben*, où ce qui est resté de sa suite l'a rejoint. Elle a ensuite continué sa route arrivant le 27. à *Schrattenberg*, le 28. à *Clagenfurth*, le 29. jour de repos, le 30. à *Spitthal*, le 6. Octobre à *Brixen*, le 7. à *Botzen*, le 8. à *Hall*, le 9. à *Mantoue*, les 10, 11 & 12 jours de repos, le 13. à *Cremone*, le 14. à *Lodi* & le 15. à *Milan*, d'où l'on apprend que Mgr. l'Archiduc

chiduc Ferdinand est heureusement arrivé en parfaite santé.

*Bourse  
Établie à  
Vienne.*

L'Impératrice Reine ayant remarqué que pour la facilité du Commerce il n'y avoit point dans Vienne de Bourse établie, comme dans presque toutes les autres Places considérables de l'Europe, & qu'il en résulroit un desavantage notable pour les vendeurs de Papiers publics & pour le crédit public même, Sa Majesté y en a établi une qui a commencé au premier de Septembre & qui sera ouverte tous les jours, les Dimanches & Fêtes exceptés. Voici les articles principaux de cet établissement.

Tout négoce d'argent où il s'agira de vente ou échange de Lettres de Change ou de Papiers publics, se fera à la Bourse de la manière prescrite plus amplement par l'Ordonnance, & on pourra cependant faire ailleurs des payemens avec des Billets, mais ces payemens-uniquement supputés au pair. Toute vente ou échange de Lettres de Change ou de Papiers publics sont en conséquence défendus en tous autres lieux sous peine d'amende de la moitié de ce qui aura été négocié, lorsque la chose n'outrepassera point mille florins, & de mille florins lorsqu'elle les surpassera. Ceux qui permettront sciemment des assemblées dans leurs maisons pour traiter de semblables négoes, encourront la même peine.

Les négoes de Lettres de Changes devront se faire à la Bourse sous les peines mentionnées; mais il n'est pas besoin qu'ils se fassent par l'entremise de Courtiers. Ceux de Papiers publics devront se faire absolument par leur entremise au moyen d'un pour mille à charge de l'acheteur. Ces Courtiers inséreront chaque jour dans leur journal paraphé toutes les affaires  
qui

*des Princes &c. Novemb. 1771. 241*  
qui se feront faites, & il y sera ajouté foi en jugement.

Il paroît une autre Ordonnance de Sa Majesté, dont voici la substance.

MARIE-THERESE, &c. &c. Les Billets mis en concours avec succès en 1762 étant revenus à la Banque de cette Ville (de Vienne) on renouvelle par les présentes l'Ordonnance émanée ladite année à l'égard de leur cours, pour procurer au Public par leur usage différens avantages & diverses facilités par une nouvelle création des mêmes Billets de Banque, portant la somme de douze millions de florins : ces Billets sont de sept différentes classes : savoir, six cens mille de cinq florins, faisant trois millions ; 200000 de dix, faisant deux millions ; 40000 de 25, faisant un million ; 10000 de 100, faisant un million ; 4000 de 500, faisant deux millions ; & 2000 de 1000, faisant deux millions ; ce qui fait en tout 8760 Billets, montant à douze millions.

Ils sont tous datés du premier Juillet, numérotés & signés. Ils ne pourront être transformés maintenant en obligations de Banque. On ne les donnera au Public que comme argent comptant, & ils seront reçus de même en paiement dans toutes les caisses de contributions, & caisses Militaires, des Finances & des Etats. Quant aux particuliers il dépendra d'eux de les recevoir ou non en paiement. Tous payemens à faire à la Banque, devront être faits au moins pour une moitié en Billets de Banque. Les payemens de la Banque peuvent aussi se faire en entier en mêmes Billets.

Pour que le Public puisse s'en pourvoir, il y en aura toujours de prêts en quantité suffisante,

non-seulement à Vienne & dans les Bureaux principaux de l'administration de la Banque à Prague, Brün, Troppeau, Lintz, Gratz, Klagenfurt, Laybach & Trieste, mais aussi dans les Bureaux subalternes; mais ces derniers n'en seront pourvus que dans six mois, à compter de la date des présentes. On commencera à Vienne à payer dans deux mois ces Billets de Banque la moitié de ce qui devra être payé à la Banque; dans quatre à Prague, Brün, Troppeau, Lintz, Gratz, Klagenfurt, Laybach & Trieste; & dans six dans les autres Villes & lieux.

Il y a une amende statuée contre ceux qui après le terme prescrit ne pourront payer en Billets de Banque les revenus de la Banque. Ces Billets jouiront de toutes les prérogatives des obligations de Banque, on pourra les échanger de toute part contre de l'argent comptant, & en avoir pour le payement des capitaux & des intérêts de la Banque, lors cependant qu'on les demande expressément & non autrement. Les Officiers des caisses seront tenus de recevoir en payement lesdits Billets au pair, à peine de perte de leurs emplois. Pour reconnoître d'abord les faux Billets de Banque, on a ajouté l'empreinte sur le dos de la Patente. L'imitation ou falsification des Billets de Banque sera punie de mort; & le dénonciateur, quoique complice, aura une récompense de dix mille florins, laquelle sera aussi payée dans les Pays étrangers s'il s'y trouve.

RATISBONNE. Le grief de la Noblesse du Moyen-Rhin, que nous avons annoncé le mois passé, se détaille ainsi. Cette Noblesse prétend tiser une taxe appelée le *Steuer* du Village de Burg-

*Burgiasenrod* ; faisant partie de la succession de *Muntzberg* , possédée en Fief par la ligne masculine de la famille noble de Carben , & retombée , depuis qu'elle est éteinte , aux Seigneurs communs de *Mayence* , de *Hesse-Hanau* & de *Solm*. Elle a obtenu du Conseil Aulique Impérial divers Mandats , à la faveur desquels elle a agi contre les Co - Seigneurs. Son Alt. Sér. le Prince Héritaire de Hesse - Cassel , Comte regnant de Hanau , a crû devoir prendre en son nom & en celui de la Co - Seigneurie de *Solms - Raedelhem* la voie de recours contre le Conseil Aulique. Il a écrit en conséquence à la Diète , & il a joint à sa Lettre un Mémoire imprimé , dans lequel il examine & fixe les droits de la Noblesse Vétéravienne ; il s'étend sur la Féodalité de *Muntzberg* , & analyse le Mandat irrégulier que le Conseil Aulique vient d'accorder récemment. Il se plaint de ce que , sans faire attention aux Loix de l'Empire , on a pris uniquement pour base dans ce Mandat les privilèges de la Noblesse ; de ce qu'on y a absolument négligé l'instance d'arbitrage , de ce qu'on y prétexte que les exceptions faites par les Co - Seigneurs n'ont point été présentées au Conseil Aulique ; de ce qu'on y regarde enfin le refus de payer la *Steuer* , prétendue par la Noblesse sur un Fief redevenu ouvert , comme une voie de fait absolument contraire aux Loix de l'Empire ; & qu'on songe par conséquent à troubler les Co - Seigneurs dans la jouissance des droits Seigneuriaux , jouissance dans laquelle tous les Etats de l'Empire se trouvent solennellement maintenus par un grand nombre de Loix. De pareilles entreprises intéressent l'Empire ; elles peuvent se renouveler dans tous les Etats où les Seigneurs n'ont point encore

encore pensé à étendre leurs droits & leurs prérogatives aux dépens de ceux des Souverains; l'exemple de la Noblesse du *Moyen-Rhin* peut les exciter à en former de pareilles; le silence qu'on garderoit dans la circonstance présente, les y encourageroit. Son Alt. Sér. insiste sur cette observation, & conclut à ce qu'il plaise à Mrs. les Envoyés de délibérer sur cet objet, & de déterminer qu'il soit adressé au plutôt à Sa Maj. Impériale un avis tendant à ce qu'Elle daigne ordonner le redressement des griefs communs, & défendre absolument au Conseil Aulique Impérial toutes démarches exécutoires ultérieures.

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

*Suite des suppressions de Parlemens.*

**D**E la suppression du Parlement de *Toulouse* faite le 2. du mois de Septembre, ainsi que nous l'avons rapporté le mois passé, on a procédé à celle du Parlement de *Bordeaux* en la manière que voici.

Le 4. du même mois de Septembre, le Maréchal Duc de Richelieu, accompagné de Mr. d'Esmanard, Maître des Requêtes & Intendant de la Généralité de *Bordeaux*, sont partis de l'Hôtel du Gouvernement à huit heures & demie du matin, pour se rendre au Palais. Etant entrés dans la Grand'Chambre & y ayant pris séance, les Présidens, Conseillers & Greffiers de la Grand'Chambre, sont arrivés successivement. Chacun ayant pris sa séance accoutumée, Mr.

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 345

le Maréchal Duc de Richelieu a ordonné, de la part du Roi, à Mr. de Gasc, Président à Mortier, présidant la Compagnie, d'envoyer avertir dans les Chambres de la Tournelle, Enquêtes & Requêtes, pour qu'elles eussent à s'assembler & à se rendre à la Grand'Chambre : ce qui a été exécuté. Ensuite on a lû des Lettres - Patentes sur Arrêt du Conseil du Roi, qui cassent les arrêtés que le Parlement de *Bordeaux* avoit pris le 29. Avril & le 23. Août derniers, lesquelles ont été lûës & enrégistrées. Après cet enrégistrement, il a été lû & enrégistré un Edit portant suppression & remboursement des Offices du Parlement de *Bordeaux*.

Le 7. les mêmes Commissaires du Roi s'étant rendus au Palais, y ont fait publier & enrégistrer un Edit portant création d'Offices au Parlement de *Bordeaux*, & ont installé ceux des Officiers de l'ancienne Compagnie qui en ont été pourvus. Tout s'est passé avec le plus grand ordre & la plus grande tranquillité.

Ce Parlement a été dissous de la même manière que celui de *Besançon*; c'est-à-dire, que Mr. le Comte de Périgord y est arrivé le premier, & a donné les ordres pour cette exécution; ensuite Mr. de Saintprieest s'y est rendu avec les instructions particulières de la Cour pour la déposition des Membres; leur remplacement, &c, Mrs. du Parlement ont reçu quatre Lettres de cachet : la première portant ordre de se rendre au Palais sans s'assembler auparavant : la seconde portant défense, étant assemblés, de délibérer avant l'enrégistrement des Edits, Lettres-Patentes & autres volontés de la Cour, dont les porteurs d'ordres étoient chargés : la troisième enjoignant de se séparer sur le champ après

ledit enrégistrement, & de se rendre chez eux incontinent sans voir personne : la dernière, qui exile en différens lieux cinquante-cinq Membres de la Compagnie. Les Membres conservés sont au nombre de trente-cinq, non compris le premier Président & les trois Officiers du Parquet. Dix autres Conseillers, quoique non-exilés, ne se sont pas rendus au Palais le jour de l'installation du nouveau Parlement, & on ne fait pas encore dans qu'elle classe on doit les ranger. De tous les Présidens à Mortier il n'y a que Mr. Niquet, nommé premier Président, qui soit passé à l'autre Parlement. Le surplus de cette Compagnie étant prévenu des ordres de la Cour, s'est assemblé avant la réception des Lettres de cachet, & a fait des protestations semblables à celles des Membres du Parlement de *Besançon*. Pièces sur lesquelles le Public ne daigne plus jeter les yeux, à cause de la subtilité reconnüe de ces vieux argumens sans cesse rappelés, mais tous mis à néant par l'autorité toujours respectable du Souverain Législateur.

Avant d'arriver à *Bordeaux*, le Duc de Richelieu y avoit envoyé trois Lettres de cachet, l'une pour le premier Président, la seconde pour le Procureur-Général, & la troisième pour un des Avocats-Généraux. Ces Lettres les exiloient en différens lieux.

L'Edit du Roi portant création d'offices dans le nouveau Parlement de *Bordeaux*, mérite d'être rapporté en son entier. Il contient dix-neuf articles, dont voici le contenu.

**L** OUIS, &c. Après avoir supprimé dans notre Parlement de *Bordeaux* des offices sujets à la vénalité, Nous nous hâtons d'en créer de nouveaux qui seront la récompense des vertus & des lumières,

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 347

& d'affujettir nos Officiers à une regle & à une discipline déjà établies dans quelques-unes de nos autres Cours. A ces causes & autres à ce nous mouvans ; de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par notre present Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné ; dilons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui suit.

ARTICLE I. Nous avons créé & érigé, créons & érigeons en titre d'offices formés & inamovibles, un office de premier Président, quatre offices de Présidens, deux offices de Conseillers-Présidens, quatre offices de Conseillers-Clercs, trente-neuf offices de Conseillers-Laïcs, un office de notre Procureur-Général, deux offices de nos Avocats-Généraux, & trois offices de Substituts de notre Procureur-Général.

II. Notredite Cour sera composée d'une Grand-Chambre, d'une Tournelle, & d'une Chambre des Enquêtes.

III. La Grand-Chambre sera composée du premier Président, de quatre Présidens, de deux anciens Conseillers-Clercs, des vingt-trois anciens Conseillers-Laïcs ; celle des Enquêtes, des deux Conseillers-Présidens, de deux Conseillers-Clercs, & de seize Conseillers-Laïcs.

IV. La Tournelle sera formée des second & troisième Présidens, de huit Conseillers de Grand-Chambre, & de quatre Conseillers des Enquêtes.

V. La Chambre des Vacations sera formée d'un Président, de onze Conseillers de Grand-Chambre, & de trois Conseillers des Enquêtes.

VI. En attendant le zèle & l'affection pour notre service, dont il Nous a été donné des marques par ceux des anciens Officiers de notredit Parlement, dénommés dans l'état attaché sous le contre-scel de notre présent Edit, voulons que lesdits offices créés par l'Article premier ci-dessus, soient par eux remplis, conformément audit état, tant en vertu de notre présent Edit que de leurs anciennes provisions & réceptions, sans qu'il en soit besoin d'autres, leur ordonnant de continuer l'exercice de leurs fonctions. Voulons néanmoins que ceux qui, suivant ledit état, remplissent les offices autres que ceux

dont ils étoient pourvûs ci-devant, soient tenus de prêter le serment en tel cas requis & accoutumé.

VII. Le premier Président, les Présidens, les Conseillers-Présidens, les Conseillers de Grand-Chambre, les Conseillers des Enquêtes, nos Avocats Généraux, Procureur-Général & ses Substituts, jouiront des gages que Nous leur avons attribués par nos Lettres-patentes du 23. du présent mois.

VIII. Au moyen desdits gages, nos Officiers ne pourront prendre des parties aucune rétribution sous le titre d'épices, vacations ou autres dénominations quelconques, & ne pourront lesdits gages être saisis, sous quelque prétexte que ce soit.

IX. Lesdits gages seront divisés en autant de portions qu'il y aura de jours de Palais par chacun an; & ceux de nosdits Officiers qui pour autres raisons que celles de maladies ou empêchemens légitimes auront négligé de se rendre à leurs fonctions, seront privés d'une partie proportionnelle desdits gages, laquelle accroitra à ceux qui auront été présens.

X. A l'effet de constater l'exacritude de nosdits Officiers, il sera tenu par le Greffier de chaque Chambre un registre, où seront inscrits, jour par jour, le nom de ceux qui seront présens; & sera ledit registre, à la fin de chaque séance, vérifié & visé par le premier Président ou Président de la Chambre.

XI. La répartition desdits gages sera faite aux vacances de Pâques & à la clôture du Palais dans une assemblée de chaque Chambre, & dans la forme qui sera réglée par notredite Cour de Parlement.

XII. Lesdits gages seront payés sur un état arrêté par le premier Président pour la Grand-Chambre, & par l'ancien des Conseillers-Présidens pour la Chambre des Enquêtes; & seront payés à chacune de ces époques par le Receveur-général des Finances de la généralité de Bordeaux, lequel ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, se désaisir pour aucun autre usage des deniers à ce destinés.

XIII. Dans le cas de maladie ou autre empêchement légitime, nosdits Officiers seront tenus d'en prévenir le Président ou le Doyen de leur Chambre.

*des Princes &c. Novemb. 1771. 349*

XIV. Il sera tenu deux fois par an, en la manière accoutumée, une assemblée des Chambres, où il sera délibéré sur tout ce qui intéresse la discipline de notredite Cour, la plus exacte observation de nos Ordonnances, & la conduite de nos Officiers; notre Procureur-Général y fera telles réquisitions qu'il jugera à propos pour le maintien des règles & du bon ordre; & du tout expédié en forme sera envoyée à notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France.

XV. Veulons que ceux qui seront reçus Conseillers en notredite Cour, aient au moins vingt-cinq ans accomplis, qu'ils aient suivi exactement le Barreau au moins pendant cinq ans, ou rempli pendant le même-tems quelque autre office de Judicature.

XVI. Dans le cas de vacance d'un Office de Conseiller, notredite Cour nous présentera trois Sujets de la qualité ci dessus, pour remplir l'office vacant; & si aucun desdits Sujets ne Nous convient, notredite Cour sera tenuë de Nous en présenter d'autres, jusqu'à ce que Nous en ayons agréé un.

XVII. Attribuons à la Sénéchaussée de Bordeaux la connoissance de toutes les causes qui étoient ci-devant portées aux Requetes du Palais, sauf l'appel en notredite Cour. Nous avons en conséquence évoqué & évoquons toutes les causes & instances qui y étoient ci-devant pendantes, & icelles, circonstances & dépendances, avons renvoyées & renvoyons à ladite sénéchaussée de Bordeaux pour y être par elle jugées, sauf l'appel en notredite Cour.

XVIII. Les Présidens, Conseillers & autres Officiers créés par notre présent Edit, jouiront de tous les honneurs, droits, rangs, exemptions & privilèges qui avoient été accordés aux anciens Officiers de notredite Cour.

XIX. Voulons au surplus que tous nos Edits, Ordonnances, Réglemens & Déclarations, auxquels Nous n'avons point dérogé par notre présent Edit, soient exécutés selon leur forme & teneur. Si donnons en mandement, &c. Donné à Compiègne au mois d'Août, l'an de grace 1771, & de notre regne le cinquante-sixième. Signé LOUIS. *Et plus bas,*

par le Roi. Signé BERTIN. Visa DE MAUPEOU, pour création d'Offices dans le Parlement de Bordeaux. Vu' au Conseil, TERRAY. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lac de soie rouge & verte.

Lui, publié & enregistré, ainsi que l'état y annexe, du très-exprès commandement du Roi, porté par le Sieur Maréchal Duc de Richelieu, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en la Province de Guyenne, assisté du Sieur Esnangard, Maître des Requêtes, Intendant & Commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en sadite Province, ouï & ce requérant le Procureur-Général du Roi, pour être exécuté suivant sa forme & teneur. Ordonne que copies collationnées du présent Edit seront envoyées dans les Baillages, Présidiaux & autres juridictions du ressort de la Cour, pour y être pareillement lu, publié & enregistré, à ce que personne n'en ignore : Enjoint aux Substituts du Procureur-Général du Roi esdits Sieges, d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement, les Chambres assemblées, le 7. Septembre 1771. Signé BARRET.

Le Parlement de Rouen a été cassé & détruit le 27. de Septembre. Les Officiers de cette Cour de Justice s'étant assemblés ce jour-là, en exécution des ordres du Roi, le Duc d'Harcourt, Gouverneur-Général & Commandant de la Province de Normandie, & Mr. Thiroux de Crosne, Maître des Requêtes & Intendant de la Généralité de Rouen, se sont rendus le 27. au Palais, & y ont fait lire, publier & enregistrer des Lettres Patentes qui cassent & annullent un arrêté du Parlement. Ensuite ils firent lire, publier & enregistrer un Edit portant suppression du Parlement. Le ressort est divisé en deux parties, dont l'une est destinée à former l'arrondissement d'un Conseil Supérieur, & l'autre est réunie au Parlement de Paris jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Tout s'est passé avec la plus grande tranquillité. Après que Mr. le Duc d'Harcourt

*des Princes &c.* Novemb. 1771 351

d'Harcourt eut exécuté ses ordres, il demanda à chacun des Magistrats NB. l'endroit où ils vouloient être exilés, & en conséquence de leurs réponses, il fit remplir les Lettres de cachet, en leur ordonnant de sortir de *Rouen* dans le jour même. Le 4. du mois d'Octobre finit cette opération dans *Rouen*. Le Duc d'Harcourt & Mr. Thiroux de Crosne s'étant transportés ensuite en la Cour des Comptes, Aides & Finances de *Normandie*, y ont fait lire, publier & enregistrer un Edit portant suppression de cette Cour & renvoi des matières qui lui étoient attribuées, comme Cour des Aides, au Parlement de *Paris* & au Conseil Supérieur de *Baieux*; & de tout ce qui concernoit la Chambre des Comptes, à la Chambre des Comptes de *Paris*.

Autre suppression. Le premier du même mois d'Octobre, le Comte de Rochecouart & Mr. Lenoir, Maître des Requêtes, se sont rendus au Parlement d'*Aix*, & y ont fait lire, publier & enregistrer un Edit portant suppression des offices de ce Parlement. Ils se sont ensuite transportés en la Cour des Comptes, Aides & Finances de la même Ville, & y ont fait pareillement lire, publier & enregistrer un Edit portant suppression de cette Cour. Ils sont retournés de-là au Parlement avec les Officiers qui composoient la Cour des Comptes, Aides & Finances, & y ont fait publier & enregistrer un Edit qui porte création d'offices dans le Parlement de *Provence*, & qui établit ces Officiers pour les remplir. Tout s'est passé avec décence & toute tranquillité.

Le sort du reste des Parlemens du Royaume va être aussi décidé. Ceux de *Rennes* & de *Metz* s'y attendent à tout moment. Quant au premier,

mier, le Duc de Duras a reçu du Roi une Lettre dans laquelle il lui marque, que connoissant ses sentimens & ne voulant point les gêner, il a nommé le Duc de Fitzjames, ci-devant Commandant en *Languedoc*, pour le remplacer dans le Commandement de *Bretagne*, & aller exécuter ses ordres à l'égard du Parlement de cette Province. Mr. Dupleix doit accompagner le Duc de Fitzjames en qualité de second Commissaire du Roi dans cette expédition. Pour le Parlement de *Metz*, il y a apparence qu'il sera aussi supprimé & que la Cour Souveraine de *Nancy* lui sera substituée dans la forme des nouvelles créations.

*Arrêts ,  
Ordonnan-  
ce &c.*

Depuis la réforme faite dans le Parlement de *Paris*, & dans les autres de la Monarchie, il patoit bien des Arrêts, des Edits, des Ordonnances &c. de dates précédentes à cette opération. Nous en avons déjà annoncé & inséré plusieurs dans nos Journaux. En voici d'autres, savoir, un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du 12. Mars dernier, qui juge que les Nobles de *Savoie* ne peuvent, en vertu des franchises & immunités qui leur sont accordées par l'Article XX. du Traité conclu à *Turin* le 24. Mars 1760 & par l'Article II. de la Déclaration du 25. Juillet 1766, prétendre l'exemption du centième denier pour les biens qu'ils possèdent dans les Provinces de *Bresse*, *Bugey*, *Valromey* & *Gex*; & qui en conséquence condamne *Madame la Baronne de Villese* à payer le droit de centième denier de la Terre de *Verfalleu*, à celle échue par le décès de Mr. le Comte de *Montjoie* son frere. Un Arrêt du 30. Mai, qui commet Mr. le Lieutenant de Police pour connoître par voie de police & d'administration, instruire & juger en dernier

des Princes &c. Novemb. 1771. 353

dernier ressort les introductions, ventes & distributions qui pourroient être faites dans la Ville & Faubourgs de Paris de faux Tabac en poudre & en bouts, dont la contrebande est aussi multipliée que dangereuse. Un troisième Arrêt du 24. Août, qui défend l'exportation à l'étrangers des bleds, orges & autres grains de toutes espèces par les Provinces de Franche-Comté, Alsace, Pays Messin, Lorraine & Barrois. Des Lettres-Patentes du Roi sur le Bref du Pape, données à Compiègne le 24. Août & enrégistrées au Parlement le 5. Septembre, portant sécularisation de l'Ordre de St. Ruf & union de ses biens à celui de St. Lazare. Trois Edits du Roi, enrégistrés le même jour 5. de ce mois: le premier porte réunion des offices de Procureurs au Conseil Supérieur de Lyon à ceux de la Sénéchaussée de la même Ville & autorisation pour emprunter; le second porte suppression d'offices & réglemen; pour la Sénéchaussée & Siège présidial de Lyon; le troisième porte suppression de la Compagnie du Guet de la Ville de Paris & création d'une nouvelle; enfin un Arrêt du 11. Septembre qui ordonne, qu'à l'avenir tous Livres imprimés ou gravés, reliés ou non reliés, venant de l'étranger, payeront à l'entrée du Royaume 60 livres par quintal.

La Chambre des Vacations de Paris enrégistre ce qu'on lui présente, à la charge que l'enrégistrement sera réitéré au lendemain de la St. Martin, jour de la rentrée du Parlement qui est en vacance. Elle a en conséquence enregistré le 19. Septembre des Lettres-Patentes qui ordonnent la liquidation & le remboursement tant des offices unis aux différens Corps ou Communautés d'Officiers supprimés, que des augmentations

Nouvelles  
particulières.

tations de finance par eux payés, & qui pourvoient au remboursement de leurs créanciers privilégiés sur lesdits offices & augmentation de finance.

Depuis que le Marquis de Monteynard a été placé à la tête du Département de la Guerre, ce Ministre s'est déclaré hautement le pere, l'ami & le protecteur des Militaires qui se sont signalés pour le service du Roi. On en peut juger par deux traits que voici, qui sont bien honorables pour ce Seigneur. Un Soldat Allemand fort estropié vint à une de ses audiences, le Ministre l'appercevant dans la foule alla à lui, & lui demanda ce qu'il vouloit. Ce Soldat répondit, *les Invalides, Monseigneur, j'ai reçu à la guerre des blessures dont je suis tout couvert.* Le Ministre lui accordant sur le champ sa demande, lui fit une gratification : il appella ensuite un de ses gens à qui il ordonna de faire conduire ce Soldat aux carrosses de la Cour, & de le mener aux Invalides. Un Maréchal des Logis se trouvant aussi à l'audience du Marquis de Monteynard parmi beaucoup d'Officiers, il le fit approcher, & après s'être entretenu avec lui quelques momens, il dit à l'assemblée, je vais faire satisfaire promptement cet homme qui est plus pressé que vous, & je reviens ensuite.

Si d'ailleurs on ne craignoit point de blesser la douceur du caractère bienfaisant de Mr. le Duc d'Aiguillon, on pourroit rapporter des traits d'humanité & de grandeur d'ame semblables, qui brillent dans la conduite que tient naturellement ce grand Ministre, qu'une cabale de sédition avoit persécuté en *Bretagne*, & qui est aujourd'hui, par son mérite reconnu & son intégrité

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 355  
intégrité à toute épreuve, placé à la tête du  
Département des affaires étrangères. L'Étran-  
ger, comme le regnicole, se ressentent partout de  
la bonté qui préside à ses actions, & de cette  
équité prompte qui les accompagnent en mê-  
me-tems. Il n'y a pas jusqu'à ceux qui lui ont  
voulu du mal, confondus de sa bienfaisance, à  
qui il ne fasse du bien aujourd'hui : témoins de  
ceci plusieurs personnes qu'on pourroit nom-  
mer, si un silence à cet égard n'y étoit préférable.

Mr. Bourgeois de Boynes continué de son  
côté de travailler avec beaucoup d'attention aux  
affaires de son Département, & principalement  
à économiser sur les sujets qui lui sont suscep-  
tibles de quelque réduction. Outre celle qu'il a  
faite dans la Marine, on vient de faire dans  
l'Isle de la *Guadaloupe* un changement par lequel  
le Gouvernement de cette Isle, qui a été tantôt  
dépendant & tantôt indépendant de celui de la  
*Martinique*, ne sera qu'un Gouvernement su-  
balterne, sous les ordres du Gouverneur de la  
*Martinique*, & dont les appointemens seront  
diminués. Il paroît aussi que l'Intendant de la  
*Guadaloupe* ne sera plus qu'un Commissaire-  
Général Ordonnateur sous la dépendance de  
l'Intendant de la *Martinique*, & que ses appoin-  
temens seront également réduits.

A l'égard de la Compagnie des Indes, jus-  
qu'à ce que le Ministère ait avisé aux moyens  
de la rétablir ( objet aussi important que diffi-  
cile en exécution dans les circonstances présen-  
tes ) ce Ministère seconde autant qu'il est pos-  
sible les particuliers qui veulent naviguer dans  
l'*Inde* & dans la *Chine*, en leur prêtant des Vais-  
seaux du Roi.

Enfin

Enfin, tout s'arrange d'une manière à donner une nouvelle mais favorable face à toutes les affaires de l'intérieur de la Monarchie Française, comme au-dehors. La Cour des Monoyes entre donc encore dans cet arrangement. Le 27. Septembre Mr. de la Galaisiere, Conseiller d'Etat, s'y rendit, & y fit lire, publier & enrégistrer un Edit portant dessèmentement de cette Compagnie, suppression & remboursement de plusieurs offices. Un second Edit portant règlement pour la comptabilité du Trésorier général des Monoyes, & des Lettres-Patentes qui fixent le prix auquel les matières d'or & d'argent seront reçues dans les Monoyes.

*Profession  
de Madame  
Louïse.*

La cérémonie de la Profession solennelle de Madame Louïse de France, aux Carmelites de Saint-Denis, s'est faite le premier du mois d'Octobre avec une grande pompe. C'est Madame la Comtesse de Provence qui lui a donné le voile noir, assistée de la Princesse de Lamballe. Madame la Dauphine & Mesdames n'ont pas voulu avoir la douleur de s'y trouver. Mr. Giraud, Nonce du Pape, y a officié en faisant les fonctions de représenter Sa Sainteté à cette Profession, & Mr. de Roquelaure, Evêque de Seulis, y a prononcé un Discours aussi éloquent que pathétique. On prétend que Mr. Giraud est nommé Cardinal *in petto*, & que les Archevêques de Rheims & de Paris seront incessamment élevés à la même dignité.

*Inondation.*

Quinze jours avant la réduction faite au Parlement d'Aix, savoir, le 16. du mois de Septembre, on éprouva dans cette Ville une inondation dont on n'avoit point d'exemple : il y tomba une pluye continuelle depuis midi jusqu'à

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 357

jusqu'à quatre heures, & elle a été si considérable, que dans les quartiers les plus bas il y a eu jusqu'à douze pieds d'eau, & trois dans les quartiers les plus élevés. Dans plusieurs Eglises, & particulièrement dans la Cathédrale, on a été obligé d'ouvrir les caves pour recevoir l'eau. La vendange étoit commencée; les caves ont été inondées: les fouloirs, les pressoirs & les cuves, qui étoient dans les rues, suivant l'usage du Pays, ont été entraînés. Il a péri huit personnes dans la Ville. Les campagnes ont encore plus souffert. Les vignes plantées en terrasse ont été totalement dégradées: il y a eu des maisons renversées, des meubles & des bestiaux emportés, & nombre de personnes noyées.

On apprend, par différentes Lettres, que les vents impétueux qui ont regné pendant le mois d'Août dernier ont occasionné plusieurs naufrages sur les côtes de *Normandie*, de *Bretagne*, de *Picardie*, des *Pays-Bas*, de *Hollande* & d'*Angleterre*, dont l'énumération est très-triste.

La Cour est actuellement à *Fontainebleau*. Le Roi s'y est rendu le 7. Octobre, ainsi que la Famille Royale, à l'exception de Madame & de Madame Elisabeth, Sœurs de Mgr. le Dauphin, qui resteront à *Versailles* pendant ce voyage.

ARTICLE

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.*

**L**L 27. Septembre le Roi étant en son Conseil, prorogea de nouveau l'assemblée du Parlement au 26. du présent mois de Novembre. On ne croit pas cependant que cette convocation aura lieu ce jour-là, n'y ayant aucune affaire extraordinaire qui la rende indispensable avant la fin de l'année, à moins qu'on ne voye une nécessité à procurer les deniers provenant de la taille sur les terres & des droits sur la breche, pour subvenir aux besoins de l'Etat : car des actes émanés afin d'interdire la sortie des bleds des trois Royaumes d'Angleterre d'Ecosse & d'Irlande, & d'autres qui permettent l'entrée des denrées & provisions d'Irlande, de l'Amérique & de l'Etranger, doivent subsister jusqu'à la prochaine séance du Parlement. D'ailleurs, tout insinuë que les deux Couronnes de France & d'Espagne sont toujours dans la même intention de vivre en bonne intelligence avec celle de la Grande-Bretagne, quoique le Comte de Madrid ait refusé de faire aucuns changemens à un ordre qu'elle a donné, & dont nous avons déjà parlé, de n'admettre dans les Ports de sa Monarchie aucun Vaisseau de guerre étranger, de quelque Nation qu'il soit, excepté ceux qu'une tempête, ou un grand besoin de subsistance, ou de raboub, obligeroit de s'y réfugier.

Dans

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 359

Dans ces circonstances, & à tout événement qui pourroit se présenter des affaires du dedans, du dehors & de la guerre, on travaille dans les Ports à la construction de plusieurs Vaisseaux de ligne, pour remplacer ceux qui sont hors d'état de servir ; on prépare à *Portsmouth* trois gros Vaisseaux à dessein d'aller croiser à l'embouchure de la *Manche* ; on équipe aussi dans la *Tamise* plusieurs Corvettes destinées à croiser à l'embouchure de ce fleuve ; enfin on travaille dans tous les Ports à exécuter de nouveaux arrangemens pris par le Lord Sandwich, premier Commissaire de l'Amirauté. On continuë en même-tems à mettre les chantiers & les magazins à couvert des malignes entreprises. Quant aux forces de terres, tous les Régimens d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons de la Grande-Bretagne ont été mis en des quartiers de cantonnemens, d'où ils peuvent se rassembler en peu de tems. On a aussi expédié du Bureau de la Guerre des ordres au Commandant de chaque Corps de lever en diligence des recrues pour les rendre complets.

Ce sont-là des objets sur lesquels on veut spéculer dans ce Pays quant aux affaires qui peuvent toucher certaines Cours de l'Europe ; & surtout depuis qu'on sçait que le Comte de Guignes qui est retourné à *Paris*, ne reviendra plus à *Londres* en qualité d'Ambassadeur de la Cour de France, & que le Comte d'Harcourt qui a rempli l'Ambassade Britannique à *Versailles* n'y retournera plus pareillement.

Quant au parti qui a tâché de contrecarrer en tout les opérations du Ministère, il perd journellement son crédit. Les moyens qu'il a employés sont ceux qui le détruisent à présent.

Dans

Dans une assemblée de la Bourgeoisie de *Londres*, tenuë le 18. Septembre, le Lord-Maire fit rapport de la réponse du Roi à ses dernières remontrances. Quelques Bourgeois, mécontents de plusieurs articles qu'elle contenoit, proposèrent une formule de serment pour tous ceux qui désireroient à l'avenir d'être élus Membres d'un nouveau Parlement; mais cette proposition fut rejetée par la majorité des voix.

D'autres objets se présentent en travail pour le Ministère, dont nous allons faire le récit de ceux qui paroissent le mériter. L'embrasement arrivé aux magasins de *Portsmouth* en est un qui a beaucoup excité leur vigilance depuis quelques semaines; mais, à ce qu'il paroît, sans réussite pour la découverte des coupables de cette énormité. Voici ce qui en est.

Un nommé Dudley, détenu pour dettes dans une prison de *Londres*, avoit promis de dénoncer les principaux auteurs de cet embrasement, moyennant certaines conditions. Amené devant le Lord-Maire, il fut interrogé pendant plusieurs heures en présence du Comte de Rochefort Secrétaire d'Etat, de deux Aldermans & d'un Secrétaire de la Magistrature; mais on n'eut de lui aucun juste éclaircissement. Il déclara seulement qu'on lui avoit bandé les yeux & qu'il avoit été conduit par un Officier qu'il indiqueroit, dans un certain endroit si on vouloit le conduire à *Portsmouth*. On lui répondit que s'il pouvoit donner des indices assez forts pour faire arrêter les coupables, il seroit admis à déposer contre eux en Justice, & qu'on payeroit toutes ses dettes montant à près de mille livres sterling. Il repliqua qu'il avoit espéré quelque chose de plus, & l'on ne tira de lui aucune réponse satisfaisante.

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 361

faifantes. Le Lord-Maire le fit retirer dans une autre chambre avec l'Officier qui l'avoit en garde, & il consulta avec les autres sur la manière de procéder dans cette affaire. A six heures du soir on convint au fujet de cette dette, un Mef-fager d'Etat vint le prendre & partit avec lui sur le champ pour *Portsmouth*. Y étant arrivés le 6. Septembre, on a d'abord conduit Dudley au Gouverneur, à qui il doit avoir dénoncé, comme on le dit, un Prêtre Anglois & une personne qui paffe pour un Officier, & qui s'étoient fauvés l'un & l'autre dès qu'ils avoient entendu parler de Dudley. L'examen du dénonciateur a continué, il y a eu le 12. un Conseil d'Etat à *Saint-James* en présence du Roi à son fujet, & dans lequel les deux Secrétaires d'Etat ont fait rapport de ce qu'ils avoient pû apprendre & favoir des découvertes faites touchant l'embrace-ment dont il étoit question. Les Ministres ont depuis examiné cette affaire avec beaucoup de foin, & n'ont pû cependant parvenir jusques aux derniers jours du mois de Septembre à aucune preuve dont l'affaire de Dudley devoit être munie. Comme ce dénonciateur détenu, doit à présent avoir subi ses derniers interrogatoires, s'il n'y a pas donné quelques preuves fuffifantes sur ce qu'il a avancé, il ne manquera pas d'être puni exemplairement pour en avoir imposé aux Ministres, & fait jeter des soupçons de culpabilité affreufe sur des personnes fans doute innocentes & qu'on a emprisonnées à son fujet. C'est ce dont on s'attend d'être informé.

Malgré une résolution prise dans le mois d'Août par la Compagnie des Indes, de payer un dividende de six & trois quarts pour cent pour

une demie année d'intérêt sur son fond capital; un refus des Directeurs de produire l'état général des affaires de cette Compagnie fait soupçonner qu'elles ne sont pas dans un état aussi florissant qu'on affecte de le publier. Il y en a même qui affirment qu'il est inutile de déclarer un dividende quand on n'a pas les fonds requis; que malgré le silence des Directeurs on n'ignore pas les fonds de la Compagnie; qu'ils sont bien au-dessous de la proportion des autres fonds, & qu'il est à craindre que la Compagnie ne se précipite dans un torrent où elle se noie. Les partisans de ces Directeurs veulent en parler autrement, mais ils n'ont pas grande écoute chez une grande partie de la Nation.

Il y a eu de grands mouvemens dans la Cité de Londres au sujet de deux Concurrents, pour en élever un à la charge de Lord Maire de cette Ville pour l'année prochaine. Le 3. Octobre la populace se porta aux plus grands excès, & maltraita celui des deux Concurrents qu'on croyoit favorisé des partisans de la Cour. Pour prévenir ces desordres, on a fait environner le lendemain l'Hôtel de Ville par les Officiers Civils, afin de contenir la populace dans l'ordre & la bienséance; ce à quoi on a eu de la peine à parvenir. Et le 5. on a terminé à l'Hôtel de Ville tout ce qui avoit rapport à l'élection d'un Lord-Maire. La pluralité des suffrages fut en faveur d'un partisan de la Cour, & il a été dûment déclaré le 6. Mr. Wilkes s'est fort distingué le 5. par les soins qu'il s'est donnés pour maintenir la tranquillité publique.

L'averfion des Américains pour tout ce qui a rapport à la subordination ecclésiastique se manifeste par une Déclaration de l'assemblée générale

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 363

générale de la Province de la *Virginie*, tenuë à *Williamsbury* le 12. Juillet dernier. Elle porte " qu'il sera fait par la Chambre de grands remerciemens à quatre Pasteurs (qu'on nomme) de ce qu'ils se sont opposés avec sagesse & entendement au pernicieux projet de quelques Ecclésiastiques qui vouloient abusivement introduire un Evêque Américain. " Cette disposition doit occasionner du trouble, de la crainte & de l'inquiétude parmi les fidèles Sujets du Roi en *Amérique*. On a cependant des Lettres de la *Nouvelle-York*, en date du 24. du même mois de Juillet, qui portent " que le Général Gage, Commandant en chef des troupes de Sa Majesté dans l'*Amérique-Septentrionale*, avoit rappellé tous les partis qu'il avoit envoyés pour recruter dans diverses Colonies, avec ordre de rejoindre leurs Corps : Qu'une conjuration de ce qu'on nommoit les *Régulateurs*, a été totalement anéantie; & que la plupart sont retournés à leurs habitations, en reprenant leurs travaux ordinaires, convaincus de la témérité & de l'absurdité de leur entreprise. "

Par d'autres Lettres on a la nouvelle de plusieurs Colonies, d'une nouvelle secoussé de tremblement de terre, qui a achevé de renverser le reste des maisons & autres édifices de *Port-du-Prince* dans l'Isle de *Saint-Domingue*, ainsi que les barraques qu'on y avoit construites pour se mettre à l'abri des injures de l'air; de sorte que cette Place seroit totalement ruinée : Mais qu'à la *Jamaïque* & dans presque toutes les Isles Angloises la récolte du sucre a été très-abondante, A ces nouvelles s'ajoute celle que

les Espagnols ont construits à la *Havane* plusieurs Vaisseaux de guerre, & fortifié cette Place de façon à la rendre comme imprenable ; ce qui joint à la défense d'y laisser aborder les Vaisseaux Anglois, donne beaucoup d'ombrage à la Nation.

Plusieurs Officiers des troupes de la marine qui étoient à la demie paye, ont été placés en actualité de service, le Roi s'étant résolu d'avancer les anciens ayant que d'en nommer de nouveaux. Cependant on ne fait aucune augmentation dans ce Corps.

Finissons cet article par ce qui suit. Le célèbre Mr. Young, qui s'est entièrement dévoué à l'étude de l'Agriculture, de la Botannique & du Jardinage, & qui a publié sur ces différens objets plusieurs Ouvrages volumineux, vient de démontrer que, pendant les soixante-dix dernières années, les bleds qui ont été transportés du Royaume d'Angleterre à l'Etranger, ont rapporté au moins cent quarante millions de livres sterlings, d'où il conclut que malgré les clameurs publiques contre l'exportation de cette denrée, il est nécessaire de la permettre sous certaines restrictions ; savoir, que l'on ait préalablement pourvû à la consommation intérieure & réservé de quoi ensemençer les terres pour la recolte prochaine. L'on s'attend que cette affaire sera mise en délibération à la prochaine séance du Parlement.

Les *Pays-Bas* Autrichiens & François, ne montrent rien qui intéressent ce mois-ci beaucoup l'Etranger.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

**C**ORSE. Plus on travaille pour rendre *Italie.* une tranquillité stable à cette Isle, plus on rencontre journellement de nouveaux obstacles à ce but, par les stratagemes dont se fert jour & nuit la partie du peuple montagnard, qui s'acharne de plus en plus contre les François & leur gouvernement. Aussi tout devenant comme inutile pour réduire les mutins, on a suspendu pour un tems des travaux commencés, parce qu'ils venoient de nuit les démolir, les bruler, ou les faire sauter en l'air. Un entreautres de leurs Chefs qui se nomme Marzio Aquaviva, & qui s'est emparé depuis peu du bagage du Comte de Marbeuf dans le tems que ce Général revenoit de la *Bastie*, a mis le feu & réduit en cendres, dans la Pieve de *Niolo*. quatrevingts mille douzaines de planches appartenantes aux François, & qui seulement pour être travaillées avoient couté plus de quarante mille livres. De-là on a suspendu aussi toutes les autres coupes de bois qui se faisoient. D'ailleurs ce Chef enrôle des Payfans, outre ceux qu'il a dans son patti, & leur donne à chacun vingt sols de France par jour pour le seconder à piller & à dévaster le Pays. Enfin la baine des Corfes soulevés contre les Sujets de la Nation

Françoise, va jusqu'à la fureur d'empoisonner les puits, les citernes, les fontaines & les petits ruisseaux qui arrosent les endroits qu'ils habitent : ils tuent les chevaux dans les prairies, dont ils brulent même ou infectent les foins, & massacrent continuellement des Officiers François. C'est là ce qu'on apprend de ces misérables même dans des avis rendus publics par la voye de l'impression. On prétend même que voulant absolument secouer le joug de la France, ils ont dû envoyer sept de leurs Députés par *Livourne* à bord de trois Felouques Sardes, pour aller de-là offrir à un Prince d'Italie le Gouvernement général de leur Isle : & suivant leur plan & les capitulations qu'ils ont arrêtées, ce Prince accepteroit la *Corse* à titre de Royaume héréditaire dans sa famille, la Nation lui formeroit un appanage de huit cens mille sequins par an, & se réserveroit le droit d'avoir toujours sur pied un Corps de six mille hommes. De son côté le nouveau Roi devoit entretenir neuf Bataillons d'Infanterie, trois Compagnies de Hussars & un Corps d'artillerie d'environ 360 hommes.

Dans des circonstances si désolantes, il se tient souvent des conférences à la *Bastie* & des conférences entre le Comte de Marbeuf & le nouveau Ministre des affaires politiques de cette Isle, arrivé de France : elles roulent principalement sur la manière de pouvoir enfin réduire les bandits une bonne fois, puisqu'on n'y a rien gagné de toutes les démarches faites jusqu'à présent, ni par les menaces, ni par les punitions exemplaires de ceux dont on s'est saisis dans les routes pénibles des troupes qui ont été mises tant de fois à leur poursuite. Dans une de ces conférences

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 367  
conférences, qui a roulé en partie sur l'embrasement du bois de charpente, dont nous venons de parler, il a été résolu de placer des Forts à chaque distance de trois miles sur le nouveau chemin de *Corse*, tant en faveur des bagages que des troupes & des passagers. Enfin on croit, du résultat de cette conférence, devoir entendre publier un nouveau Pardon général qui seroit accordé à tous ceux qui jusques-ici ne se sont pas encore conformés aux Loix de l'Etat; à cette condition cependant qu'ils rentreroient chez eux dans l'espace de deux mois, après lequel terme, ils seroient derechef déclarés rebelles au Roi de France leur Souverain, & comme tels déchus de leurs possessions qui seroient confiscuées. On a crû d'ailleurs bien faire, dans le cas des troubles affreux dont la *Corse* est tourmentée, d'élever à la dignité de Nobles plusieurs familles de cette Isle qui aspireroient à un tel honneur, & on leur en a envoyé le Diplôme de la Cour de *Versailles*.

Ces nouveaux Nobles arrivent à la *Bastie* pour assister à une prochaine assemblée, dont on ne croit pas devoir s'attendre à de grands fruits pour une pacification dans l'Isle; car le nombre des mécontents s'y accroît, & l'on en voit actuellement différens partis se répandre dans les campagnes. Le nommé Giachetto de *Fiumorbo*, s'est mis à la tête de 60 hommes qu'il a ramassés pour faire tête de ce côté-là aux François. Le Capitaine Martin de Guagno, qui a un Corps à ses ordres, l'a joint à celui du fameux Marzio Aquaviva, & ils exigent partout de fortes contributions: ils ont levé depuis peu dans le *Nebbio* environ dix mille livres & emporté tout ce qu'il y avoit dans les maisons  
de

de trois Négocians de cette Province : ils ont intercepté un convoi qui passoit de *Corte* dans le District de *Niolo*, consistant en argent & autres effets destinés aux Compagnies de Grenadiers qui campent dans les environs de cette Place, & ils ont massacré ou mis en fuite douze Grenadiers de *Castella* qui lui servoient d'escorte.

Aux massacres près que commettent en *Corse* les partis qui se sont soulevés contre les François, on pourroit les comparer avec ceux qui se parent en *Pologne* du titre de Confédérés, tandis que ce ne sont que de ces rodeurs qui y pillent les habitans & qui en dévastent les campagnes.

*ROME.* Pendant le mois de Septembre il y a eu encore des Congrégations des Rites, deux surtout indiquées l'une au 10. & l'autre au 17. de ce mois, pour la cause de Béatification, depuis long-tems agitée, de feu Jean Palafox, Evêque d'Angelopoli & de Cosma, dans laquelle il se présente toujours des difficultés. L'une des plus importantes circonstances à en apprendre, c'est qu'une Lettre Pastorale de cet Evêque a été formellement dénoncée au Tribunal de l'Inquisition, qui n'a pû prendre d'autre parti que de l'examiner dans toutes les formes, puisque la dénonciation lui en avoit été faite. La Congrégation du 10. a été préliminaire ; celle du 17. s'est tenuë en présence du Pape, & de l'une comme de l'autre on ignore jusqu'à présent quel en sera le résultat, tant le secret y a été gardé & recommandé. Il paroît ainsi qu'il y aura encore au moins une Congrégation sur cette affaire qui fait le sujet des entretiens particuliers dans *Rome*, & dont le succès est assez sollicité par la Nation

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 369

Nation Espagnole; mais peut-être pas de si-tôt, car le Souverain Pontife est parti sur la fin de Septembre pour la Villégiature de *Castel-Gandolfo*, & les affaires doivent rester suspenduës jusques assez avant dans le présent mois de Novembre.

Le Pape voulant témoigner de plus en plus au Roi Catholique le désir qu'il a de voir la succession du Trône d'Espagne assurée, a ordonné dans le commencement du mois de Septembre, un *triduo* dans l'Eglise de St. François d'Assise, pour les heureuses couches de la Princesse des Asturies; & il lui a été bien sensible & d'une joye parfaite d'apprendre à *Castel-Gandolfo*, que cette Princesse avoit mis heureusement un Prince au monde, dont la naissance lui sera notifiée dans les formes: celle d'un Prince dont la Grande-Duchesse de Toscane est accouchée le 5. Septembre, lui a été déclarée le 10. du même mois par le Baron de Saintodile, Ministre du Grand-Duc de Toscane, dans une audience qu'il a eüe ce jour-là de Sa Sainteté.

Avant son départ pour *Castel-Gandolfo*, le Pape a reçu deux Lettres, l'une du Roi de France & l'autre de Mgr. le Dauphin, qui le remercient d'un Bref qu'il a accordé pour la sécularisation de l'Ordre de Saint Ruf.

Le Cômmandeur d'Almada, Ministre de Portugal, a reçu du Pape en présent une Relique considérable qui consiste dans le Corps d'une Sainte Martyre, qui a été trouvé dans un des Cimetières de *Rome*, avec son propre nom de *Clémentine*, ayant à ses côtés un de ses fils nommé *Secundinus*.

Le Prélat Casali, Gouverneur de *Rome*, a eu l'honneur de présenter au Pape la Tête de l'Empereur

peureur *Decimus Célius Balbinus*. Cette Tête, trouvée dans les terres du Prélat, est de fonte, de grandeur naturelle & très-bien conservée. Sa Sainteté l'a fait placer dans son *Musæum Clementinum* au Vatican, ainsi qu'un magnifique Chandelier que Mr. Zelada, Archevêque de Petra, lui a envoyé.

*Ennodii Faventini de Romani Pontificis Primatu adversus Justinum Febronium*, est le titre d'un Ouvrage fort applaudi non-seulement à Rome, mais dans tous les Pays qui ont le respect dû au St. Siège Apostolique : il est imprimé à *Faenza* ou *Fayence*.

**N A P L E S.** Le Roi vient de déclarer l'Escadre de ses Galiotes indépendantes du Corps de la Marine, excepté lorsque ces Galiotes seront employées à son service avec ses autres Vaisseaux de guerre, & lorsque Sa Maj. s'y embarquera en la qualité qu'elle a prise de Commandant en chef de cette Escadre, dans laquelle elle a fait une grande promotion d'Officiers, qui porteront l'uniforme qui sera désigné, & jouiront des honneurs & prérogatives attachés au Corps de la Marine, mais sans appointemens. Il y auroit diverses autres nouvelles particulières à rapporter de cette Cour, mais étant peu intéressantes, on peut se dispenser de les rapporter; il en est de même de divers autres Etats de l'Italie.

**A FLORENCE** & dans toute la *Toscane* la nouvelle de l'heureuse naissance d'un Prince que la Sérénissime Grande-Duchesse a mis au monde le 5. Septembre, y a occasionné de grandes réjouissances & des actions de grâces à Dieu.

**A MILAN** dès qu'on a été informé que Mgr. l'Archiduc Ferdinand, Gouverneur-Général de la *Lombardie-Autrichienne*, partoît de

*Vienne,*

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 371

*Vienne*, le Cardinal-Archevêque a ordonné de son propre mouvement, ainſi qu'à la réquiſition de Meſſieurs du Conſeil, une Proceſſion générale, qui s'eſt faite par toute la Ville le 23. Septembre jour du départ de ce Prince, pour obtenir les bénédictions du Ciel ſur le voyage & la Régence de Son Alt. Royale. La Nobleſſe de ce Pays a fait de grands préparatifs pour ſa réception, & qui doivent avoir éclaté à préſent au mariage de ce Séréniffime Archiduc avec Madame la Princeſſe Béatrix d'Este.

*P A R M E.* Il faut, d'après ce que nous avons marqué le mois paſſé des troubles qu'il y a eus en cette Ville, qu'ils ſoient totalement diſſipés ou du moins aſſoupis, car on n'en fait plus aucune mention dans toutes les Lettres qu'on reçoit de cet Etat. Ce qu'on ſçait & qui peut toucher cette affaire, c'eſt que le Roi d'Eſpagne a nommé Don Joſeph-Auguſtin de Lano y Quadra au poſte de Conſeiller d'Etat & premier Miniſtre auprès du Duc-Infant de Parme, en la place du Marquis de Felino, qui eſt, dit-on, désigné à une autre charge : c'eſt d'ailleurs que le 12. Septembre deux Coutiers de France, l'un ordinaire & l'autre extraordinaire, ſont arrivés à la fois à la Cour de Son Alt. Royale; mais on ignore juſqu'à préſent le contenu des dépêches qu'ils y ont apportées.

*V E N I S E.* Depuis quelque-tems on n'avoit plus touché aux Ordres Religieux; mais le 12. Septembre, lorqu'on ne s'y attendoit pas, on vit paroître un Décret de ce Gouvernement, qui ſupprime à la fois dans les Etats de la République vingt-un Couvents; ſavoir, ſept d'*Olivetains*, quatre de *Camaldules*, cinq de *Religieux de Latran*, & cinq de ceux du *Rochet*. Dans

ce nombre est compris celui de la *Charité*, qui a 50000 ducats de revenu, & celui de *Condiana* qui n'est guères moins riches. On a assigné à chaque Religieux une pension honnête, & du surplus des revenus on en rendra compte au Gouvernement.

E S P A G N E.

Rien en nouvelles politiques ne se présente de cette Cour : les autres sont :

Qu'il a été publié dans tous les Ports de la Monarchie une Ordonnance par laquelle tous les Vaisseaux étrangers qui voudront y mouiller, seront reenus d'y entrer Pavillon bas :

Que le Roi a disposé de la place de Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Walones, vacante par la mort du Marquis de Sibly, en faveur de Don Philippe Cabanes, Maréchal de Camp & Sergent-Major du même Corps ; & du poste de premier Ministre auprès de l'Infant Duc de Parme, Don Joseph-Augustin de Lano y Quadra, dont il a été fait mention ci-dessus à l'article de *Parme*.

Que le 19. du mois de Septembre, à cinq heures après-midi, la Princesse des Asturies accoucha heureusement d'un Prince, qui fut baptisé le même jour par le Cardinal de la Cerda, Grand Chapelain du Roi, & reçut les noms de Charles-Clément-Antoine de Padoue Janvier-Pascal-Joseph-François d'Assise-François de Paule Louis-Vincent Ferrier-Raphaël. Il y a eu trois jours de *gala* à cette occasion. On avoit exposé au Palais, quelques jours avant les couches de la Princesse des Asturies, tout ce qui devoit y servir ; & dans cet assortiment de la plus grande magnificence, on a admiré entr'autres le couffin  
sur

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 373.  
fut lequel reposeroit l'Enfant nouveau né, qui est de point d'Angleterre représentant le Baptême de Jesus-Christ dans le Joudain, & au-dessus le Mystère de la Sainte Trinité; une riche cuvette en or : quatre garnitures de dentelles de Flandres les plus précieuses : enfin plusieurs vases d'argent :

Que la Frégate Espagnole la *Ventura* est arrivée au mois de Septembre de *Valdepareiso* avec une riche cargaison ; que le Vaisseau de registre le *Castille*, dont la cargaison est estimée dix millions, dont sept en espèces & trois en marchandises, est parti de la *Vera-Cruz* :

Qu'on se presse à *Cadix* de charger les Bâtimens destinés pour les *Indes*, parce que le Roi veut que cette Flotte mette à la voile dans le mois de Janvier ou aux premiers jours de Février prochain. La grande quantité de marchandises qui se trouvent à *Cadix* & dans les petites Villes maritimes ont déterminé Sa Maj. à faire équiper un Vaisseau de plus pour cette Flotte.

#### P O R T U G A L.

Le Duc de Gloucester, Frere du Roi d'Angleterre, est arrivé le 29. Août à la vûë du Port de *Lisbonne* sur la Frégate Angloise la *Venus*. Il fut reçu par un Seigneur de la Cour qui lui avoit amené une Chaloupe du Roi pour le conduire à terre, où il trouva un carrosse de Sa Maj. dans lequel il entra, & fut conduit à un Palais qu'on avoit préparé pour son logement. Ce Prince, après avoir resté cinq jours dans cette Capitale, où on lui a rendu tous les honneurs imaginables & donné plusieurs fêtes brillantes, fut reconduit le 4. Septembre à sa Frégate par  
Mr.

Mr. de Mello, Secrétaire d'Etat, & il mit aussitôt à la voile pour se rendre à *Gibraltar*.

Le 26. Septembre le feu prit à un gros Vaisseau qui servoit de magasin royal : il y avoit beaucoup de goudron, de cordages & de bois ; tout fut réduit en cendres. On évaluë cette perte à plus de cent mille cruzades.

Le jour suivant le Marquis de Pombal, principal Ministre de Sa Maj. Très-Fidèle, sortant à midi du Palais du Roi, fut attaqué dans sa voiture, au milieu des Gardes à cheval qui l'accompagnoient, par un jeune Paysan presque nud qui lui lança une pierre avec tant de roideur qu'elle brisa le panneau de la portière contre lequel elle vint heureusement frapper. Il eut encore le tems d'en lancer une seconde avant d'être saisi par les Gardes, qui l'auroient mis en pièces si le Marquis de Pombal n'eût défendu qu'on lui fit aucun mal. Ce malheureux ne fit aucun effort pour s'échapper. Il ne témoigna ni remords ni crainte, & ne montra que le regret de n'avoir pas été tué sur la place par les Gardes du Ministre. Il a été conduit dans les prisons de la *Jonquiere*. Ce coup manqué, comme celui du Muletier qui a attenté aux jours du Roi, mettront bien les deux forcenés au Temple de mémoire : mais, peut-être, ne parlera-t-on pas plus dans la suite du dernier qu'on ne parle jusqu'à présent du premier, dont l'attentat de leze-majesté au premier degré, est arrivé depuis si long-tems.

*Levant. Turquie. Armées. Flottes.*

*Archipel.* Rien de plus hazardé que la nouvelle répandue sur cette Flotte Ottomane comme brulée par

par les Russes dans les eaux de *Lemnos*. On en a d'abord connu toute la fausseté. Aussi avons-nous mis cette nouvelle dans un grand doute dès le mois passé dans notre Journal d'Octobre. Les deux Flottes ennemies n'ont agi en aucune façon l'une contre l'autre jusqu'à présent. Tranquilles dans les eaux où elles mouillent, on les a vûes au contraire s'éviter toute rencontre qui auroit pû les engager dans quelque action, & on les voit aujourd'hui autant que se séparer pour aller hiverner en différens Ports, celle des Turcs dans les siens, celle des Russes reprendre en partie le trajet de *Livourne* & autres Ports d'*Italie*, où ses Vaisseaux ont conduit nombre d'Officiers qui quittent le service de mer & de terre, sous prétexte de leurs infirmités. L'Amiral Arff, de retour aussi de l'*Archipel* à *Livourne* avec quelques autres Officiers Russes, on en conjecture qu'il a été démis de tous ses emplois, & qu'il va à *Petersbourg* pour y rendre compte de sa conduite; on en dit autant de l'Amiral Spiritoff, & l'on ne sçait d'ailleurs ce qu'on doit penser du Comte Orlov, Général en chef de la Flotte Russe, pour avoir tenu toute sa force maritime à l'ancre & immobile dans l'Isle de *Paros* jusques assez avant dans le mois de Septembre, y attendant ses ordres. Cette force rassemblée sembloit devoir se porter à une expédition de la plus grande importance, puisqu'elle consistoit en 20 Vaisseaux de ligne, 30 Frégates, trois Galiotes à bombes, deux Brulots & environ 40 Bâtimens de transport. Cependant rien ne s'en est présenté & ne s'en présente encore après de spréparatifs si grands & si dispendieux, & après avoir ci-devant remporté le grand avantage sur la Flotte Turque, dont nous

nous avons fait le récit en son tems , après avoir encore d'un autre côté soumis par le Prince Dolgorucki toute la *Crimée* , enfin après d'autres trophées remportés par terre sur les Infidèles.

Les choses semblent donc se changer vis-à-vis des Turcs , dont les Vaisseaux bien équipés , bien montés & en nombre , pourvus de bonne artillerie & ne manquant de rien , feroient craindre pour les Russes une ruine irréparable , si , d'un combat naval à tenter , la victoire se montreroit pour les Ottomans , qui ont fait passer depuis peu des sommes considérables aux *Dardanelles* , pour s'assurer par des largesses les troupes qui y sont en garnison. De plus , la Cour de *Constantinople* ne pouvant prévoir tout ce que les Russes feroient capables d'entreprendre du côté de la Mer-Noire , elle a donné ordre à plusieurs centaines de Bostangis de se porter de ce côté-là , pour y relever , à tout événement , les Batteries , & mettre en état de défense les Châteaux qui sont le long de ce Canal.

Au reste , selon toutes les Lettres qu'on reçoit de *Constantinople* , on y vit à présent dans une sécurité aussi grande que s'il n'y avoit point de Flotte ennemie à craindre dans l'*Archipel*. Journallement il entre dans ce Port des Bâtimens chargés pour cette Capitale , & l'on y a la consolation d'apprendre que la peste a sensiblement diminué dans *Smirne* , & que le Commerce y a repris une certaine activité du moins parmi le Peuple.

Il y aura peut-être aussi bientôt du changement pour les Russes chez les Tartares de *Crimée*. L'ancien Kan Selim-Guerey , qui avoit fait remettre au Prince Dolgorucki une Lettre de soumission , offrant en même-tems d'envoyer

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 377  
en ôtage un ou deux de ses fils à *Petersbourg*,  
a tout-à-coup changé d'avis, & s'est embarqué  
avec tous les siens pour la *Romelie*, sans attendre  
la réponse du Général Russe. Le 4. Août il  
est arrivé avec une petite suite aux Châteaux de  
la Mer-Noire, & le 6. il vint occuper son Palais  
au Fauxbourg de *Bujukdere* à *Constantinople*.  
Le 7. ce Kan a assisté secrettement à un Conseil  
qui fut tenu au Serrail. Plusieurs Familles de  
*Crimée* sont venuës en même-tems se refugier à  
*Constantinople* & dans les environs de cette Ca-  
pitale.

Cependant la campagne s'est finie en *Crimée*  
dès le 4. Septembre par la prise du Port de  
*Balaklava*. Le Prince *Dolgorucki* qui l'a sou-  
mise à la loi qu'il y a portée, ayant laissé dans  
cette Province autant qu'il faut de troupes pour  
la conservation de cette espèce de conquête, re-  
tourne sur les frontières de *Russie* avec le reste  
de son Armée. Avant de partir il a rendu aux  
Chrétiens le libre exercice de leur Religion.

A l'égard de la grande Armée Russe, au com-  
mandement en chef du Comte de *Romanzow*,  
elle a reçu un fâcheux échec, dont voici les cir-  
constances avérées : Un Corps de douze mille  
hommes de cette Armée campoit dans le voisi-  
nage de *Bucharest*, sous les ordres du Lieutenant-  
Général *Essen*. Ce Général voulant profiter de  
la négligence des Turcs qui n'avoient pas eu  
soin de garder les passages de l'*Argis*, laissa dans  
son Camp ses malades, ses bagages, & marcha  
le 15. Août sur *Giurgevo* pour reprendre cette  
Place, dont la perte étoit si sensible aux Russes. Il  
rencontra le second jour les postes avancés qu'il  
fit plier devant lui, attaqua le 17. & emporta  
une Redoute peu éloignée de la Place, & se

*Echec pour  
les Russes.*

rendit maître d'un retranchement que les Turcs avoient abandonné à son approche. La nuit suivante, il tenta d'emporter une Redoute plus forte que la première, elle avoit un pont levé, un fossé rempli d'eau & une palissade dans le fossé. Les Russes furent arrêtés à cette palissade qu'ils n'avoient pas apperçûe, parce qu'elle étoit couverte par l'eau du fossé. Les Turcs, qui les avoient attendus à ce passage, redoublèrent l'activité de leur feu, leur tuerent beaucoup de monde, entr'autres le Colonel Poccinkow avec plusieurs autres Officiers, & les forcerent de se retirer en desordre. Le Lieutenant-Général Essen a reçu une blessure au pied, mais les Généraux, Majors Czarroriski, Aufufer & Hussowicks ont été blessés très-dangereusement. Enfin, cette action a coûté aux Russes près de mille hommes tués, & le nombre de leurs blessés, qu'ils ont conduits à *Bucharest*, monte à deux mille cinq-cens : ils ont dû abandonner huit pièces de canon, ils ont repassé l'*Argis* précipitamment en perdant encore du monde, & ils ont été assez harcelés dans leur retraite par la Cavalerie Turque. Les Ottomans ont très-peu perdu dans cette action, parce qu'ils étoient comme inattaquables de l'autre côté du fossé qui a été si funeste aux Russes ; mais le Sultan Mazoud-Guerey y a perdu la vie, s'étant noyé en allant vers le Château pour animer le courage des siens. Le pont sur lequel il passoit avoit été endommagé par le canon, & il est tombé dans un bras du *Danube*.

Depuis cette affaire de *Giurgewo*, qui a tourné à l'avantage des Turcs, ils sembloient avoir repris un nouveau courage, car le Grand Vizir voulant profiter de la première ardeur de  
ses

ses troupes enflées de ce succès, leur a fait entendre qu'il chasseroit les Russes de *Séres* au-delà du *Dniester* ; que sa Cavalerie étoit destinée à aller ruiner leurs magazins en *Moldavie* ; de sorte qu'il ne se promettoit rien moins que de les obliger à se retirer sans en venir à un combat avec eux : il en étoit du moins que les Russes ne pourroient pas profiter long-tems de leurs conquête en *Crimée*, vû la disette des vivres où ils commençoient à s'y trouver, & que leur Armée, comme celle des Turcs, étoient comme en présence l'une de l'autre & s'observoient tranquillement des deux côtés du *Danube*.

Achevons cet article du *Levant* par le fameux Ali-Bey, qui fait du bruit dans le monde. Après ce que nous en avons rapporté jusques-ici, on peut ajoûter que ses entreprises ont répondu à son attente, puisqu'on apprend par une Lettre du 15. Juillet, écrite par le Sr. Dragon, Député de la Nation Françoisé à *Seyde*, " que  
» Méhet-Bey-Aboudaab, Général de l'Armée  
» de ce Conquérant, a battu quatre Pachas qui  
» défendoient *Damas* ; que cette Ville s'est sou-  
» mise le 6. & qu'on y a fait peu de dégât :  
» mais, qu'au grand étonnement de tout le  
» monde, ce Général a levé son Camp le 24.  
» & qu'il est parti pour le *Caire*, abandonnant  
» toutes ses conquêtes."

Le reste de la Lettre du Sr. Dragon porte, qu'on ignore le vrai motif de cette démarche, qu'on a répandu le bruit de la mort d'Ali-Bey, surtout depuis l'arrivée de son premier Ministre à *St. Jean d'Acres* ; que les quatre Pachas sont rentrés dans *Damas*, qu'ils n'y ont trouvé aucune résistance, & qu'ils y font des levées d'argent sur le Peuple ; que la Porte Ottomane n'a

fait aucune disposition relativement à la *Syrie* ; qu'on est assez tranquille dans *Seyde* ; que cette Ville a été prise par le Cheik Daher & reprise par les Druses, qui y tiennent garnison.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & au NORD, depuis le mois dernier.*

**P**OLOGNE. Que les Russes ont essuié près de *Giurgewo* l'échec que nous avons rapporté, la nouvelle en a bientôt été apportée à *Varsovie*, & elle s'est ensuite répandue avec les détails de l'action, dans toutes les Confédérations, qui n'en ont certainement point témoigné de mécontentement encore moins de douleur, quoique ce coup eut été porté par des Infidèles. Le fait en est rapporté comme le voici. Le Prince de Repnin, qu'on sçait avoir été Ministre de Russie à *Varsovie* avant le Prince de Volkonski, auquel a succédé le Comte de Saldern, Ministre actuel; ce Prince, qui sert depuis comme Général à la grande Armée, commandée en chef par le Felt-Maréchal Comte de Romanzow, lui avoit donné avis que les Turcs se fortifioient près de *Giurgewo* & qu'ils avoient élevé des retranchemens capables de contenir environ 13000. Sur cet avis Mr. de Romanzow lui envoya l'ordre d'attaquer l'ennemi. Le Prince lui représenta que le peu de troupes qu'il avoit à son commandement ne lui permettoit pas de tenter cette entreprise. Peu satisfait de cette raison, le Felt-Maréchal chargea  
de

de l'expédition le Lieutenant-Général d'Essen, qui se mit aussi-tôt en marche pour l'attaque à faire des retranchemens des Turcs, où il a succombé, comme on l'a marqué. Le Prince de Repnin, loüable pour sa prudence, mais sensible à ce qui lui est arrivé, en a dressé un Mémoire, revêtu de toutes les circonstances, l'a envoyé à la Cour, & s'est ensuite retiré à *Bucharest*. Divers coups de main se sont aussi donnés en des rencontres de partis & de détachemens Turcs & Russes de leurs Armées vers le *Danube*, dont les relations Moscovites les font tourner la plûpart à leur avantage; mais qui variant en d'autres, & n'étant que de ces coups de la petite guerre qui ne décident de rien, on croit devoir se dispenser de les rapporter.

Pour le Royaume de *Pologne*, toujours dans les plus grands troubles, il se trouve, par ajouté aujourd'hui, dans une crise nouvelle, mais des plus violentes; car le goût des Confédérations y est devenu à un haut degré; elles ont donné le ton partout; elles comptoient d'y donner aussi la loi, suivant des apparences, par leurs forces qui se réunissoient de tous côtés, bien disciplinées par des Officiers étrangers, entre lesquels on compte plus de cinquante François de distinction, expérimentés dans l'art de la guerre. Mais les regards se sont tout-à-coup portés sur la *Lithuanie*, qui paroïsoit devoir être le theatre où il arriveroient de grands événemens, surtout si, comme on le divulgue, il étoit une grande Puissance qui y feroit aussi avancer ses troupes. En attendant un dénouement de la nouvelle scène qui se présente en *Lithuanie*, & dont on a déjà montré dans notre Journal ce qui y conduisoit, rapportons, que c'est principalement le Comte

Oginski qui la produit, ayant levé le masque & s'étant enfin déclaré contre les Russes.

Ce grand Général de la *Lithuanie* est un Seigneur d'une grande Maison, très-aimable, riche & qui plus est d'un courage à tout entreprendre, qui cherche, en sauvant sa Patrie, à se venger des menaces & des reproches amers que lui a faits Mr. de Saldern, Ministre de Russie auprès du Roi & de la République de Pologne, dont nous avons fait mention le mois passé. Le Comte Oginski étoit, selon toutes les apparences, depuis long-tems dans les intérêts de la Confédération de *Bær*. Dès le moment que Mr. de Kossakowski, dont il a été aussi parlé, commença à exciter des troubles dans la *Lithuanie*, ce Comte en rassembla les troupes à ses ordres près de *Minsk* : il y donna de l'ombrage aux Russes qui avoient raison d'en prendre; car dès qu'il s'est vû en forces, il les a attaqués le 6. de Septembre, & il a crû en avoir des raisons suffisantes, parce qu'ils s'approchoient trop près de lui pour l'observer. Voici tout le détail de ce combat, & les circonstances qui y ont donné lieu.

” Dès le 31. du mois d'Août le Comte Oginski reçut l'avis que les Russes dirigeoient leur  
 ” marche vers son Camp de *Telechany* dans le  
 ” dessein de l'envelopper. Le même jour il vint  
 ” à ce Camp un Capitaine Russe, envoyé par le  
 ” Colonel During campé près de *Nesviz*, pour  
 ” redemander des Brigands que l'Armée Lithuanienne  
 ” avoit pris, disoit-il, & qui avoient  
 ” été dispersés par les Russes aux environs de  
 ” *Molcodza*.

” Il paroît cependant que le but principal  
 ” de la mission de cet Officier n'avoit été que  
 ” de

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 383

de reconnoître si le Comte Oginski ne se pré-  
paroit pas à lever son Camp. Quoiqu'il en  
soit, ce Général expédia le Capitaine Russe,  
& donna sur le champ aux Commandans de  
deux Pulks des ordres secrets de faire passer  
à leur troupe la *Jasodla* pendant la nuit, &  
pousser leurs postes avancés depuis cette riviè-  
re jusqu'à *Pina*. Il ordonna aussi le lende-  
main à tous les postes avancés de l'ancien  
Camp de ne laisser passer ni repasser person-  
ne, après-quoi il se mit en marche, fit passer  
à l'Armée la même rivière de *Jasodla*, &  
s'arrêta à *Czemerin*. Le Mardi 3. de ce mois  
il marcha vers l'*Onrow*, & le lendemain il  
cantonna à *Janow*. Pendant ce tems le Colo-  
nel Russe *Albuckow* vint à la tête de sept cens  
hommes à *Bezdzise*, & s'étendit vers le pas-  
sage de *Czemerin* qu'il vouloit fermer, tandis  
que le Colonel *During* devoit par ses ma-  
nœuvres couper toutes les communications  
du Camp de *Telechany*. Surpris de voir son  
plan dérangé par la sortie du Grand-Général,  
& persuadé que le Colonel *During* viendrait  
d'un autre côté tomber sur le Camp Lithua-  
nien, il y envoya le 5. le Lieutenant-Colonel  
*Zoldenhoff* pour signifier au Comte Oginski,  
que s'il ne se rendoit à discrétion & que son  
Armée refusât de signer des Reversales, on  
attaqueroit & on déferoit dans peu toutes ses  
troupes.

Le Comte Oginski voulant gagner du tems,  
répondit qu'un objet de cette importance de-  
voit être discuté par écrit, & non de bouche,  
& cependant au jour tombant il ordonna une  
marche secreete. Elle se fit à minuit vers  
*Rezdzise* : le Général y arriva à neuf heures

du

du matin, & ne fut apperçu par les Russes  
 que quand son Armée, rangée en bataille,  
 n'étoit plus qu'à une portée de canon d'eux.  
 Avant d'en venir aux mains, il envoya deux  
 fois au Colonel Albucow un Officier accom-  
 pagné d'un Trompette, qui le somma de se  
 rendre, en employant à peu près les termes  
 de la sommation qui lui avoit été faite la  
 veille de la part de ce Colonel.

Sur le refus du Colonel l'affaire s'engagea.  
 Elle commença du côté d'un étang & de quel-  
 ques marais, qui ne donnoient au Bourg de  
*Bezdzise* point d'autres accès que par une  
 digue étroite garnie d'Infanterie ennemie  
 avec du canon. Sans vouloir forcer d'abord ce  
 passage, le Grand-Général, au moyen de qua-  
 tre pièces de canon qui furent très-bien ser-  
 vies, obligea les Russes à quitter la digue &  
 un moulin qu'ils occupoient. Pendant ce  
 tems il fit avancer quelques escadrons avec  
 trois cens chevaux de son Régiment qui,  
 après avoir tourné l'ennemi, tomberent de  
 l'autre côté sur le Bourg & y entrèrent par  
 différentes ruës. Là aidés par le Colonel Pop-  
 tonski, qui avoit alors forcé le passage de la  
 digue, ils poussèrent tellement l'Infanterie  
 Russe qu'elle perdit plus de 150 hommes avec  
 son Colonel tué d'un coup de canon, &  
 qu'enfin les Officiers & tout le Corps ennemi  
 se virent contraints de demander quartier, ce  
 qui leur fut accordé. On a fait prisonniers  
 490 Soldats, 20 bas-Officiers & 16 Officiers,  
 & on s'est saisi de toutes leurs armes, de deux  
 pièces de canon, de leurs chevaux, de leurs  
 munitions &c. Un détachement de 70 hom-  
 mes d'Infanterie, qui venoit de *Brzesie* au  
 secours

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 385

secours des Russes, fut aussi défait par Mr. Achmatouez. Cet avantage n'a coûté en tout au Grand-Général que sept hommes tués & quelques blessés. Le lendemain 7. Septembre, les Officiers Russes furent envoyés à *Brzeskie* sur leur parole qu'ils ne serviroient jamais contre l'Armée confédérée de la République; on leur a fourni l'argent & les chevaux nécessaires pour leur route.

Dans la Chancellerie du Colonel Albuçow, dont on s'est aussi emparé, on a trouvé les ordres originaux d'attaquer le Camp de Teleczany, le plan concerté à cet effet avec le Colonel Daring, & la formule des Reversales à exiger de l'Armée, écrite en Polonois, & dont voici la traduction."

*Nous soussignés &c. nous obligeons & promettons solennellement au nom de tous les Bas-Officiers & Soldats de notre Régiment, sous parole d'honneur, que nous irons nous rendre avec notre Régiment & nos Compagnies dans les lieux de nos demeures, que nous avons assignées pour toujours, que nous y resterons tranquilles, & conserverons une inviolable fidélité au Roi notre Maître, & que nous n'en sortirons jamais sans l'ordre de Sa Majesté, & sans être positivement assurés que notre marche est préalablement convenüe avec Mr. l'Ambassadeur de Russie. Nous nous engageons & garantissons en même-tems, que nous ne fournirons à personne de nos munitions de guerre, moins encore aux révoltés usurpateurs du titre de Confédérés, sous peine de châtimement & d'être regardés comme complices de leur conduite criminelle. Pour plus de foi nous avons signé ces Reversales de notre main, & y avons apposé nos armes.* Après

Après cette action le Comte Oginski a publié un Manifeste, dans lequel on trouve les motifs qui l'ont déterminé à la conduite qu'il tenoit : il a battu une seconde fois les Russes, & dans cette seconde défaite d'un de leurs Corps, le Colonel During périltoit d'être fait prisonnier de guerre. Mr. de Kosakowski a aussi battu presque en même-tems une troupe Russe, qui étoit aux ordres du Colonel Fabricius. Enfin, ces coups de main firent augmenter de jour en jour en *Lithuanie* le nombre des Confédérations, ainsi qu'en *Samogatie*, où presque toute la Noblesse s'est mise en armes ; & le bruit se répandit que le Comte Oginski marchoit en droiture sur *Varsovie* à la tête de neuf mille hommes, & que le Comte de Vietach avoit pris la même route avec un Corps de trois mille hommes pour seconder les opérations de ce grand Général de la *Lithuanie*. La Noblesse du Palatinat de *Podlachie* a pris aussi les armes & formé déjà un Corps de six mille hommes tous à cheval. Tout ceci ne tendoit à rien moins qu'à libérer la Patrie des troupes Russes, à les contraindre à reprendre la route de leur Pays, & à opérer que la Cour Moscovite cessât d'avoir pour l'avenir tant d'influence sur les affaires de la Couronne de Pologne. Cependant elle a envoyé le Général Bibikow à *Varsovie*, où il est arrivé le 24. Septembre, pour remplacer le Général Weymar dans le Commandement de ses troupes en *Pologne*, qui ne doivent plus être en si grand nombre, à cause des différens échecs qu'elles subissent, & qu'elles y sont continuellement harcelées par les Confédérés, & en toute fatigue par des marches qui les abbattent.

Dans ces circonstances l'Ambassadeur de *Russie*

*des Princes &c.* Novemb. 1771. 387  
à *Vursovie* a reçu un Exprès de sa Cour, & depuis ce moment le Prince Primat, détenu ou du moins fort observé par un Piquet de Russes à sa Terre de *Wawrezow*, comme on l'a rapporté, a été remis en liberté, & il s'est rendu à *Elbing*, en s'éloignant ainsi de la Capitale & des affaires de la Couronne, jusqu'à ce qu'elles montrent une autre face.

C'est un pas que la *Russie* a crû devoir faire pour appaiser les Grands du Røyaume qui se plaignoient hautement de cette espèce de détention du premier Membre de leur République. Mais le feu qui couvoit sous la cendre ayant éclaté en *Lithuanie*, les Polonois Confédérés se sont crus d'abord assez en forces pour donner la loi qu'ils recevoient depuis si long-tems, & parvenir à la révolution qu'ils ont projetée. Ils paroissent être devenus formidables même en *Courlande*, où ils sont soutenus par une grande partie de la Noblesse de ce Duché. Aussi le Ministère Russe y a-t-il fait avancer promptement des troupes, & entre-autres deux Escadrons d'un Régiment de Cuirassiers qui étoient à *Petersbourg* & deux Escadrons du Régiment de *Livonie*, sous le commandement du Général-Major de *Kaskin*.

Nous finirons cet article de l'infortuné Røyaume de *Pologne*, dont il y auroit nombre de nouvelles particulières à mettre sur le papier, qui ne laissent pas d'être assez de remarque, par un Manifeste que Mr. de *Koslakowski* a répandu, & qu'il a fait insérer dans de *Grod de Wilkomiens* en *Lithuanie*, en attendant que nous voyions celui du Comte *Oginski*, Grand Général de ce Grand Duché. En voici le contenu.

Il seroit superflu de faire une longue énumération des malheurs de la Patrie. Le Conseil-Général de la Confédération de Pologne & de Lithuanie les a peints d'une manière assez vive. Ce seroit faire injure à la sensibilité des vrais Patriotes que de les exhorter à s'unir pour la défense des Loix & de la Liberté. En est-il un parmi eux qui ne sente pas ce qu'exige de lui le titre de Citoyen & ce qu'il doit à ses freres, qui arrosent nos campagnes de leur sang ? Ignorent-ils que l'union de sentimens & de forces peut seule assurer le bonheur de la Nation, prévenir les attentats contre la Patrie & terminer enfin ses malheurs ? Il n'y a cependant que trop de Citoyens en Lithuanie qui cherchent à s'excuser sous de vains prétextes. Qu'ils tournent leurs regards vers ces généreux Guerriers qui ont su braver & vaincre toutes les difficultés que ces ames foibles opposent. Peu nombreux d'abord, devenus ensuite la terreur de leurs ennemis, ils ont appris par une heureuse expérience que rien ne rend des hommes plus puissans que l'alternative, ou de se procurer un bonheur commun, ou de périr tous ensemble pour la cause la plus chère & la plus glorieuse. Des Citoyens illustres, animés de la même ardeur, m'ont engagé à marcher à leur tête pour faire avec eux le sacrifice de mon sang & de ma vie à Dieu & à la Patrie. C'est avec joye que je me rends à leurs vœux, & que je jure une soumission entière & sans réserve à tous les ordres émanés de l'autorité du Maréchal de la Confédération-Générale de Lithuanie, dont la Loi suprême est d'obéir à l'autorité & secourir sa Patrie,

Signé , SIMON NORWIN KOSSAKOWSKI,  
Citoyen de Lithuanie.

RUSSIE.

R U S S I E.

Le cri des victoires est tout-à-coup tombé dans *Petersbourg*. L'affaire de *Giurgewo*, fatale au Corps que le Comte de Romanzow avoit confié au Général d'Essen, en a fait craindre des suites défavorables aux armes de l'Impératrice, même le passage du *Danube* à l'Armée du Grand Vizir, que l'avantage remporté par ses troupes sembloit l'induire à entreprendre. Des mouvemens qu'il lui faisoit faire depuis ce succès, parurent du moins l'annoncer. En ce cas le Comte de Romanzow, qui comptoit se reposer sur ses lauriers, en demeurant sur la défensive jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle campagne, devoit marcher à la rencontre du Grand-Vizir. Dès ordres secrets qu'on lui a envoyés à la nouvelle reçûe de l'échec arrivé, ne pouvoient, dans la circonstance, que porter sur un tel objet. Mais ce n'est pas le coup manqué sur *Giurgewo* qui donnoit seul le plus d'attention aux Ministres de la Cour de Russie : la révolution qui se présentoit d'une façon si subite dans la situation des affaires de *Pologne*, les touchoient davantage, en ce que le dénouement qui pouvoit s'en présenter, seroit connoître à l'Europe, qu'on avoit entrepris une cause qu'aucune Nation n'a scellée de son applaudissement, & qu'aucune Cour n'a pû justement approuver. Si l'on peut, s'en tenir sur ce qu'on publie de celle de *Vienne*, on doit recevoir dans peu à *Petersbourg* des avis de la plus grande importance, d'autant que cette Cour attend une dernière résolution de l'Impératrice-Czarine, pour se décider elle-même à quelque chose. On saura donc pour lors le cas que l'on peut

peut faire de tout ce qu'on pense & qu'on débite sur les événemens futurs dans les affaires de la Couronne de Pologne, de même que sur la guerre des Turcs & des Russes qui en a pris sa naissance. En attendant, on peut avancer, d'après bien des avis constatés, que cette Cour (de Russie) ayant communiqué à une Puissance Médiatrice les conditions auxquelles elle feroit sa paix avec la Porte Ottomane, cette Puissance lui auroit fait répondre " que de telles conditions n'étoient ni à proposer ni à accepter, & que si jamais la Porte y accédoit, elle seroit la première à s'y opposer. " Mais ce qui doit sensiblement affecter le Ministère Russe, dans toute cette conjoncture d'affaires compliquées, ce sont d'un côté des dépenses énormes qui énervent l'Etat, employées pour avoir & soutenir ce grand nombre de Vaisseaux armés & équipés qui parcourent les Mers du *Levant*, sans en espérer une grande indemnité; c'est de l'autre le grand affoiblissement dans les forces de terre qui combattent en même-tems contre celles de la *Turquie*, & dans le sein d'un Etat Républicain tel que la *Pologne*, où toute, ou presque toute la Nation voulant défendre ses droits, se ligue pour les soutenir. Mais une autre révolution se présente tout-à-coup. Les Russes ont repris *Giurgewo* sur les Turcs; & les Corps de troupes Lithuaniennes rassemblées par leur Grand Général le Comte d'Oginski, ont été battus par les Russes, dissipés, & toute leur artillerie avec les bagages, la caisse militaire, &c. sont tombés entre les mains de ces derniers. Nous remettons au mois prochain à en parler plus amplement.

DANNEMARC.

D A N N E M A R C.

Il se fait encore des établissemens utiles dans ce Royaume tranquille & heureux par le bon gouvernement qui en est l'ame. Pour une plus prompte décision des affaires militaires, un nouveau Tribunal vient d'être érigé & composé de six Colonels, dont deux de la Garnison de *Coppenhague*, deux de *Norvege*, & deux du *Holstein* : De plus, on expédie à tous les Chefs des troupes de terre & de mer un ordre du Cabinet qui leur enjoint de dénoncer ceux qui ne seroient pas en état de remplir leurs emplois, sous peine d'être comptables eux-mêmes des fautes qu'ils y auroient commises. Il y a eu aussi depuis peu différentes promotions dans l'Etat Militaire de Sujets reconnus de capacité & de probité; & de l'Académie de Marine, où l'on forme les Elèves à toutes sortes d'exercices de mer, le Roi a tiré treize Cadets qui se sont distingués, pour les élever au grade de Lieutenant de Marine. Cette pépinière de jeunes Marins est très-brillante & sur le meilleur pied. Sa Majesté a aussi nommé Mr. Jean-Frédéric Henri Intendant du Commerce dans les Isles de *Sainte-Croix*, de *Saint-Thomas* & de *Saint-Jean*, ainsi que Membre du Conseil secret établi pour le Gouvernement de ces Isles.

Le 10. Septembre il partit du Port de *Coppenhague* pour *Petersbourg* un Vaisseau de guerre Russe, qui doit être suivi bientôt de deux autres, ayant la même destination. Le lendemain les trois Vaisseaux de guerre du Roi, nommés l'un le *Prince-Frédéric* de 70 canons, les deux autres la *Princesse-Sophie-Magdeleine* & la *Guillemine-Caroline*, ont mis à la voile du même Port avec deux Galioles à bombes, pour croiser quelque-tems avant de prendre leur vraie route.

S U E D E.

Il est encore incertain quand se fera le couronnement du Roi, dont il a été si souvent question dans la présente Diette de ce Royaume. On compte cependant qu'elle aura lieu sur la fin de ce présent mois de Novembre, & que la tenue de cette Diette sera prolongée au-delà de trois mois qui en étoit le terme fixé; vû que la plus grande partie des séances actuelles de la Diette a été employée à faire les préparatifs

préparatifs nécessaires, tant pour l'inhumation du Corps du feu Roi, que pour le couronnement du Roi régnant. Ainsi, & quoique toutes les Déléguations s'assemblent de jour en jour & vaquent diligemment aux affaires de leur Département, il ne s'est rien fait de fort remarquable dans tous les *Plenis* qui se sont tenus depuis l'ouverture de cette Diète. Cependant l'Ordre du Clergé & celui des Paysans ont arrêté que l'on procéderoit, par voye de suffrages, à l'élection du Chancelier de Justice, conformément à l'Ordonnance de 1766, suivant laquelle cette haute dignité seroit censée ambulatoire, droit réservé aux Conseillers d'Etat d'en changer le possesseur à chaque Diète par une nouvelle élection, ou de lui en continuer l'exercice. C'est Mr. de Rosir, Commandan de l'Ordre de l'Etoile Polaire, lequel a rempli ce poste avec beaucoup de distinction, qui en est aujourd'hui revêtu.

Ce n'est pas à deux tonnes d'or, mais à trois tonnes d'or, que le Comité secret a fixé la pension annuelle de la Reine Douairière.

F I N.

A V E R T I S S E M E N T.

L'Imprimeur de ce Journal vient d'achever l'impression, en Allemand & en François, d'un Recueil de Tarifs, ou Comptes faits, pour faciliter la sous-Répartition des charges publiques de la Province de Luxembourg, précédé d'une Instruction & suivi de la réduction de différentes mesures de terre, au journal de 160 verges de 16 pieds de St. Lambert, qui est le seul dont on s'est servi pour la formation du Cadastre général; comme aussi d'une méthode facile de répartir une somme quelconque imposée sur le pâturage d'un Office ou Haut-Command. Ce Recueil contient tous les produits & toutes les impositions imaginables, depuis 1000 Journaux jusqu'à une verge: ouvrage par conséquent très-utile & même nécessaire pour plusieurs qui sont préposés au jet de la Taille sur le pied de la nouvelle Ordonnance de Sa Majesté, du 21. Mars de cette année. Le prix de ce Recueil est de 47 sols cours de Luxembourg, & l'Ordonnance de 12 sols.